

Coopération Cameroun – Communauté européenne

Cadre de stratégie de la coopération Cameroun-Communauté européenne 9^e FED

Yaoundé, le 16 Juillet 2001

CLAUSES GENERALES

- (1) Le Gouvernement de la République du Cameroun, représenté par SEM Martin OKOUDA, Ministre des Investissements Publics et de l'Aménagement du Territoire, Ordonnateur National du FED, et la Commission Européenne, représentée par SEM Poul NIELSON, Commissaire au Développement, désignés ci-après comme les Parties, se sont rencontrés à Yaoundé du 15 au 17 juillet 2001, en vue de déterminer les orientations générales de la coopération pour la période 2001 – 2007.
- (2) Lors de ces entretiens, a été établi le Document de stratégie de coopération comprenant un programme indicatif de l'aide communautaire en faveur du Cameroun, conformément aux dispositions des Articles 2 et 4 de l'Annexe IV de l'Accord de Partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 juin 2000. Par ces entretiens se termine le processus de programmation pour le Cameroun.
- (3) Le présent Document de stratégie de coopération contient les éléments suivants :

Résumé

1. Les objectifs de coopération de la CE
2. L'agenda politique
3. Evaluation de la situation politique, économique et sociale
4. Evaluation de la coopération passée et présente
5. La stratégie de réponse
6. Présentation du Programme indicatif

Il contient également huit annexes.

Le chapitre 3, paragraphe 1, représente l'opinion de la Communauté Européenne et ne reflète pas nécessairement la position du Gouvernement du Cameroun.

En ce qui concerne les ressources financières programmables indicatives que la Communauté envisage mettre de à disposition du Cameroun pour la période 2001-2007, un montant de 159 millions d'EURO est prévu pour l'allocation visée dans l'article 3.2 (a) de l'Annexe IV de l'Accord de Partenariat ACP-CE (allocation A) et de 71 millions d'EURO pour celle visée dans l'article 3.2 (b) (allocation B). Ces allocations ne constituent pas des droits et peuvent être révisées par la Communauté, à la suite de la réalisation des revues à mi-parcours et en fin de parcours, conformément à l'Article 5.7 de l'Annexe IV de l'Accord de Partenariat ACP-CE.

- (4) L'allocation A est destinée au soutien macro-économique, aux politiques sectorielles, aux programmes et projets en appui aux domaines de concentration ou hors concentration de l'aide communautaire. Le programme indicatif dans le chapitre VI se réfère aux ressources de l'allocation A et aux reliquats non engagés des FED précédents, pour lesquels aucun projet ou programme avait été identifié dans les Programmes Indicatifs Nationaux respectifs. Il tient compte aussi des financements dont le Cameroun bénéficie ou pourrait bénéficier sous d'autres ressources communautaires. Il ne préjuge pas les décisions de financement de la Commission.

- (5) L'allocation B est destinée à couvrir des besoins imprévus tels que l'aide d'urgence lorsqu'une telle aide ne peut pas être financée sur le budget de l'UE, des contributions à des initiatives d'allègement de la dette adoptées internationalement ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets néfastes de l'instabilité des recettes d'exportation.
- (6) En attendant l'entrée en vigueur du Protocole Financier de l'Accord de Partenariat ACP-CE et dans le cadre du présent Document de stratégie de coopération, des décisions de financement pour des projets et programmes peuvent être prises par la Commission à la demande du Gouvernement du Cameroun, dans les limites des allocations A et B et sous condition que des ressources financières suffisantes soient disponibles dans la réserve générale du huitième FED. Les projets et programmes respectifs seront mis en œuvre selon les règles et procédures du huitième FED et comptabilisés comme supplément au Programme Indicatif National du huitième FED. Au moment de l'entrée en vigueur du Protocole Financier, le restant des allocations A et B sera comptabilisé sous le neuvième FED.
- (7) La Banque Européenne d'Investissement peut contribuer à la mise en œuvre du présent Document de stratégie de coopération par des opérations financées sur la Facilité d'Investissement et/ou de ses ressources propres, conformément aux Articles 3 (a) et 4 du Protocole Financier de l'Accord de Partenariat ACP-CE .
- (8) L'Ordonnateur National et le Chef de Délégation procèdent annuellement à une revue opérationnelle du Programme Indicatif. Cette revue consiste en une évaluation conjointe de la mise en œuvre du programme et prend en considération les résultats des activités correspondantes de suivi et évaluation. Conformément à l'article 5(4) de l'Annexe IV de l'Accord de Partenariat ACP-CE, elle comporte notamment une évaluation :
 - 1) Des résultats obtenus dans le ou les domaines de concentration mesurés par rapport aux objectifs et aux indicateurs d'impact identifiés ainsi qu'aux engagements en matière de politiques sectorielles ;
 - 2) Des projets et programmes s'inscrivant en dehors du ou des domaines de concentration et/ou dans le cadre des programmes pluriannuels ;
 - 3) De l'utilisation des ressources réservées pour des acteurs non étatiques ;
 - 4) De l'efficacité de la mise en œuvre des opérations en cours et de la mesure dans laquelle le calendrier des engagements et paiements a été respecté ;
 - 5) D'une prolongation de la perspective de programmation pour les années suivantes.

L'Ordonnateur National et le Chef de Délégation soumettent au Comité de coopération pour le financement du développement un rapport sur les conclusions de la revue opérationnelle (rapport annuel conjoint) dans un délai de trente jours.

- (9) Dans respectivement deux et quatre ans après la signature du Document de stratégie de coopération, l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation entreprennent une revue à mi-parcours et en fin de parcours de la Stratégie et du Programme indicatif. A l'occasion de ces revues, le Document de stratégie de coopération peut être adapté. A la suite de la réalisation des revues à mi-parcours et en fin de parcours, la Communauté peut revoir la dotation compte tenu des besoins actualisés et des performances (Article 5(7) de l'Annexe IV de l'Accord de Partenariat ACP-CE). Les besoins et performances seront évalués conformément aux critères utilisés pour les revues annuelles ainsi que ceux mentionnés dans l'Article 3 de l'Annexe IV de l'Accord de Partenariat ACP-CE.

- (10) L'accord des deux parties sur le présent Document de stratégie de coopération, sous réserve de la ratification et l'entrée en vigueur de l'Accord de Partenariat ACP-CE, sera considéré comme définitivement acquis dans un délai de huit semaines après sa signature, sauf communication contraire de l'une ou de l'autre partie effectuée avant ce terme.

Signatures

Pour le Gouvernement du Cameroun

Pour la Commission

Table des matières

Résumé	2
1 Cadre général de la coopération communautaire	3
2 L’agenda de développement du Cameroun	4
2.1 Objectifs généraux.....	4
2.2 Gestion des finances publiques	4
2.3 Elaboration des politiques sectorielles	5
2.4 Secteur de l’éducation	5
2.5 Secteur de santé	6
2.6 Secteur Environnement et Forêts.....	6
2.7 Politique des Transports	6
2.8 Gouvernance.....	7
2.9 L’intégration régionale	7
3 Analyse de la situation du pays	7
3.1 Situation Politique	7
3.2 Situation sociale et des droits de l’homme	9
3.2.1 Situation générale.....	9
3.2.2 Secteurs sociaux	9
3.2.3 Droits de l’homme et Gouvernance	10
3.3 Situation économique	11
4 Vue d’ensemble de la coopération communautaire	14
4.1 La politique sectorielle des transports.....	15
4.2 Décentralisation.....	16
4.3 Secteurs hors concentration.....	17
4.4 Développement rural et filière agricoles	17
4.5 Appui à l’Ajustement Structurel et aux Réformes macro-économiques.....	18
4.6 Interventions de la BEI.....	18
5 Stratégie de réponse de la coopération communautaire.	19
5.1 Stratégie de réponse communautaire.....	19
5.2 Domaines d’intervention	20
5.3 Secteur de concentration: Transports	20
5.3.1 Contexte sectoriel.....	20
5.3.2 Objectifs	21
5.3.3 Appuis de la communauté européenne.....	22
5.4 Le soutien macro-économique et institutionnel à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté.....	22
5.4.1 Contexte sectoriel.....	22
5.4.2 Objectifs	23
5.4.3 Appuis de la Communauté européenne.....	23
5.5 Appuis et actions hors domaines de concentration.....	23
5.5.1 Secteurs transversaux	23
5.5.2 Société Civile	23
5.6 Indicateurs de performance et de suivi et engagements du gouvernement.	24
5.7 Cohérence avec les autres instruments communautaires de coopération.....	24
5.7.1 Lignes budgétaires.....	24
5.7.2 Les interventions de la Banque Européenne d’Investissement (BEI).....	25
5.7.3 Coopération régionale	25
6 Programme Indicatif National	26
6.1 Présentation	26
6.2 Domaines d’intervention	26

Résumé

Le Cameroun (475.000 km² – 15,3 millions d’habitants) est le seul pays de l’UDEAC/CEMAC à être richement doté tout à la fois de ressources naturelles variées (pétrole, bois, cacao, café, hévéas, bananes, coton, sucre, huile de palme, bovins, poissons, ...) et d’une grande richesse en ressources humaines. Il possède donc le potentiel pour pouvoir jouer un rôle dynamique dans l’espace géopolitique se situant entre les 2 grands pays que sont le Nigeria et la RDC.

Sur le plan politique depuis les années 1990 le Cameroun s’est engagé dans la voie de la démocratisation de la vie politique et sociale. Ce processus est marqué par la mise en place progressive des principes démocratiques fondamentaux.

Le Cameroun est placé en 134^{ème} position par l’index de développement humain élaboré par le PNUD. Une analyse du profil et des causes de la pauvreté est esquissée dans le I-DSRP élaboré par le Gouvernement en août 2000.

La première génération de réformes structurelles a permis de créer les bases d’un retour à la croissance économique et à la progression vers les équilibres macro-économiques et budgétaires et l’admission à l’initiative PPTE dont le point de décision a été atteint en octobre 2000.

Les consultations participatives menées dans le cadre de la préparation du document intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté ont mis en évidence que les populations perçoivent les aspects suivants parmi les causes les plus importantes à l’origine de la pauvreté:

- i) Le manque de moyens matériels et financiers pour satisfaire les besoins de base (alimentation, logement, santé, éducation, eau potable) ;
- ii) La libéralisation du secteur agricole effectuée sans mesures d’accompagnement adéquates ;
- iii) L’enclavement et le mauvais état du réseau routier ;
- iv) La mauvaise gouvernance et la forte prévalence de la corruption.

La stratégie de réponse de la coopération communautaire s’appuie sur le cadre général fourni par le processus du DSRP et l’initiative PPTE. Elle vise à soutenir le pays dans la mise en œuvre de la deuxième génération de réformes économiques et structurelles ainsi que des politiques sectorielles liées à la réduction de la pauvreté. Un accent particulier sera mis sur la gouvernance, la lutte contre la corruption, les secteurs sociaux au sens large ainsi que sur le processus consultatif et participatif de la société civile.

Les deux domaines prioritaires de concentration de l’aide communautaire retenus vont absorber entre 85 et 90 % de la dotation IX FED et ont été ainsi identifiés:

- Le secteur de transports, notamment dans le domaine du transport routier et de la réhabilitation du réseau régional structurant ;
- Le soutien macro-économique et institutionnel à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté.

En dehors des domaines de concentration :

- Environ 6,5% pour des actions spécifiques dans les secteurs transversaux tels que la bonne gouvernance et l’Etat de droit, la protection de l’environnement et le renforcement des capacités institutionnelles ;
- Jusqu’à un maximum de 5,5 % pour des actions au bénéfice direct de la société civile.

1 Cadre général de la coopération communautaire

Conformément à l'article 177 du Traité instituant la Communauté Européenne, la politique de la Communauté dans le domaine de la coopération au développement favorise :

- Le développement économique et social durable des pays en développement et plus particulièrement des plus défavorisés d'entre eux ;
- L'insertion harmonieuse et progressive des pays en développement dans l'économie mondiale ;
- La lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

Ces objectifs ont été confirmés et renforcés dans l'article 1 de l'Accord de Partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 Juin 2000, qui met un accent particulier sur l'objectif de réduction et, à terme, d'éradication de la pauvreté. La coopération entre la Communauté et le Cameroun poursuivra ces objectifs, en prenant en compte les principes fondamentaux définis dans l'Article 2 de l'Accord – spécialement le principe d'encouragement de l'appropriation des stratégies de développement par les pays et populations concernés – et les éléments essentiels et l'élément fondamental définis dans l'article 9.

Dans leur Déclaration sur la Politique de développement de la Communauté Européenne du 10 Novembre 2000, le Conseil de l'Union Européenne et la Commission Européenne ont décidé de concentrer les activités de la Communauté dans un nombre limité de domaines, choisis en fonction de leur contribution à la réduction de la pauvreté et pour lesquelles l'action communautaire offre une valeur ajoutée : lien entre commerce et développement ; appui à l'intégration et à la coopération régionales ; appui aux politiques macro-économiques ; transports; sécurité alimentaire et développement rural durable ; renforcement des capacités institutionnelles, notamment en matière de bonne gestion des affaires publiques et d'Etat de droit. La Déclaration spécifie aussi que, en conformité avec le cadre macro-économique, la Communauté doit poursuivre ses appuis dans les secteurs sociaux (santé, éducation) notamment en vue d'assurer un accès équitable aux services sociaux.

Le Traité instituant la Communauté Européenne prévoit que la Communauté et les États membres coordonnent leurs politiques en matière de coopération au développement et se concertent sur leurs programmes d'aide, y compris dans les organisations internationales et lors des conférences internationales. La coopération communautaire devra aussi déployer des efforts pour faire en sorte que les objectifs de la politique communautaire de développement soient pris en compte dans la conception et la mise en œuvre des autres politiques ayant un impact sur les pays en développement. En outre, comme stipulé dans l'Article 20 de l'Accord, en vue de leur intégration dans tous les domaines de la coopération, une prise en compte systématique des questions thématiques ou transversales suivantes sera assurée : les questions de genre, l'environnement, le développement institutionnel et le renforcement des capacités.

Les objectifs et principes mentionnés ci-dessus et l'agenda politique national présenté dans le chapitre suivant constituent le point de départ pour la formulation du présent Document de stratégie de coopération, conformément au principe d'appropriation nationale des stratégies de développement.

2 L'agenda de développement du Cameroun

2.1 Objectifs généraux

Depuis 1997, le gouvernement du Cameroun a mis en œuvre un programme économique et financier à moyen terme appuyé par l'ensemble de la communauté internationale qui a abouti au point de décision de l'initiative de réduction de la dette pour les pays pauvres très endettés (PPTE) en octobre 2000. Le gouvernement se propose de consolider les résultats obtenus, d'accélérer et de renforcer son effort de réformes par un nouveau programme triennal.

Le principal objectif du nouveau programme de développement économique et social est de réduire la pauvreté grâce à une croissance économique forte, une meilleure efficacité de la dépense publique, le renforcement de la gouvernance et la mise en œuvre de politiques sectorielles mieux ciblées sur la réduction effective de la pauvreté.

Pour ce faire les autorités ont présenté en août 2000 un document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (I-DSRP) reposant sur un processus de consultation participative de la société civile. Ce document définit le cadre des politiques macro-économiques et sectorielles ainsi que l'ensemble de mesures à adopter pour la période 2000/01-2003/04 dont la mise en œuvre sera appuyée par un accord triennal avec les IBW au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC).

Comme finalité de sa politique, le Cameroun se propose d'atteindre, voire de dépasser l'objectif global de réduction de la pauvreté de moitié à l'horizon 2015.

Dans les trois années à venir les objectifs macro-économiques sur lesquels le gouvernement compte concentrer son action sont les suivants :

- Porter le taux de croissance du PIB réel de 5 % en moyenne à 6 % en moyenne pour la période 2002/03 ce qui devrait relever de 2 à 3 % le PIB par habitant ;
- Contenir l'inflation à 2 % ;
- Limiter le déficit extérieur courant à 3-3 ½ % du PIB ;
- Réduire le taux de pauvreté de 50 % en 1999/2000 à 42 % en 2003/04.

Pour y parvenir les axes de la politique viseront à améliorer la productivité et la compétitivité par l'achèvement du programme de privatisation, à créer un environnement institutionnel et juridique favorable à l'initiative privée, à promouvoir l'intégration régionale et à renforcer la gouvernance, la transparence et la lutte contre la corruption.

Sur le plan des échanges, le gouvernement compte procéder à une libéralisation accrue des échanges en particulier au niveau de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ou, en concertation avec les autres Etats membres, proposera un abaissement du tarif extérieur commun (TEC) à un maximum de 20 % et la réduction du nombre de taux de 5 à 4.

2.2 Gestion des finances publiques

La pierre angulaire du programme du gouvernement est l'amélioration de la chaîne de la dépense qui devrait aboutir à la viabilité financière de l'état par une meilleure mobilisation des ressources, une amélioration de la qualité et de l'efficacité de la dépense, et la mise en place d'un système de contrôle efficace.

La politique du gouvernement s'attaquera en particulier au renforcement des capacités d'absorption des ministères techniques, à l'élaboration d'un budget national par objectifs et à une meilleure maîtrise de la chaîne de la dépense publique.

Il est envisagé que les crédits alloués à l'éducation et santé seront portés de 3 % du PIB en 1999/2000 à 3,5 % en 2000/01 et à 4 % en 2001/02. Pour les ministères sociaux, il est aussi prévu de mettre en place un cadre budgétaire à moyen terme basé sur les stratégies détaillées mises au point dans le cadre du DRSP.

Pour ce qui est du suivi et du contrôle de la dépense, le gouvernement établira trimestriellement des rapports d'exécution physique et financière des budgets des ministères prioritaires et commandera des audits annuels extérieurs pour les ministères de l'Education, de la Santé, des Travaux Publics et de l'Agriculture.

Du côté des recettes, les entrées fiscales devront se stabiliser autour de 18-19 % du PIB. La position des finances publiques sera renforcée tant par une meilleure mobilisation des recettes non pétrolières que par la poursuite du transfert régulier des recettes pétrolières au budget de l'Etat.

Par ailleurs il est estimé que l'initiative de réduction de la dette dont le Cameroun bénéficie rendra disponibles des ressources additionnelles d'environ 37 Mrds de FCFA pour 2000/01 et 70 Mrds de FCFA pour les deux années fiscales suivantes.

Pour leur utilisation, le gouvernement a préparé un programme de dépenses pour la période 2001-03. Ce programme vise à orienter ces fonds supplémentaires vers des actions ayant un effet concret et rapide sur la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations.

Pour assurer une utilisation efficace et un suivi adéquat de ces ressources, le gouvernement a mis en place un dispositif sécurisé de gestion comprenant un compte spécial du Trésor auprès de la BEAC, un Comité de Suivi de l'utilisation des fonds auquel participent les bailleurs de fonds et la société civile, la réalisation d'audits indépendants physiques et financiers et la publicité des résultats.

2.3 Elaboration des politiques sectorielles

Le I-DSRP accorde une priorité particulière aux politiques sectorielles dans les secteurs sociaux et de l'infrastructure de base: éducation, santé, développement urbain et rural, transports.

Dans ce cadre, le Gouvernement a approfondi les stratégies pour les secteurs de l'éducation et de la santé. Ces politiques sectorielles qui ont été discutées avec l'ensemble des bailleurs de fonds, font actuellement l'objet d'une révision afin d'améliorer l'analyse, de mieux cibler la stratégie de réponse, de définir aussi bien des objectifs quantifiables à inscrire dans le cadre triennal de dépenses à moyen terme, que des indicateurs de résultat.

La finalisation des politiques sectorielles prioritaires et leur intégration dans la stratégie globale de réduction de la pauvreté est prévue pour novembre 2001.

2.4 Secteur de l'éducation

Les priorités pour le secteur de l'éducation sont les suivantes :

- i) Universalisation de l'enseignement primaire ;
- ii) Amélioration de l'accès et de l'équité ;
- iii) Amélioration de la qualité ;
- iv) Amélioration de la gestion et de la gouvernance du secteur éducatif.

2.5 Secteur de santé

La politique actuelle de la santé est définie dans le Plan National de Développement Sanitaire du Cameroun 1999-2008 (PNDS). Dans le secteur de la santé les objectifs prioritaires viseront :

- i) A réduire la mortalité maternelle et infantile ;
- ii) A améliorer l'accessibilité, la qualité et l'efficacité de soins de santé de base notamment à travers le développement des ressources humaines et une politique du médicament essentiel à moindre coût ;
- iii) A renforcer les capacités institutionnelles et de gestion au niveau du secteur public et privé ;
- iv) A assurer un financement équitable et durable du secteur ;
- v) A maîtriser la progression de l'infection VIH/SIDA.

2.6 Secteur Environnement et Forêts

Dans le secteur forestier le gouvernement compte mettre en œuvre les réformes suivantes :

- i) Mise en place d'un mécanisme prioritaire pour les forêts communautaires ;
- ii) Réforme du système de taxation et de promotion du secteur ;
- iii) Mise en œuvre d'un cadre amélioré de la gestion et du contrôle des concessions forestières ;
- iv) Achèvement de la revue institutionnelle du secteur forestier ;
- v) Préparation et mise en œuvre d'un Programme Sectoriel Forêts et Environnement (PSFE).

En termes de conservation de la biodiversité, le Cameroun s'est engagé clairement au niveau international par la ratification en 1994 de la Convention sur la Biodiversité et l'objectif actuel du Gouvernement est de mettre 30 % de la superficie du pays sous un statut de protection particulière, dont 10 % sous forme d'aires protégées.

2.7 Politique des Transports

En matière de politique des transports le Gouvernement a défini en 1996 une Déclaration de Stratégie et a ensuite préparé un Programme Sectoriel des Transports à moyen terme à exécuter en plusieurs phases. Actuellement, une stratégie des transports dans une optique de réduction de la pauvreté est en cours d'élaboration. L'objectif de cette réflexion est d'assurer une meilleure efficacité et un développement durable et cohérent du secteur des transports pour que celui-ci contribue à la croissance de l'économie du pays et à l'amélioration des conditions de vie des populations, notamment en milieu rural.

Les axes prioritaires de cette stratégie seront :

- i) Encouragement du secteur privé ;
- ii) Amélioration de l'offre et de la qualité des services de transports ;
- iii) Développement des moyens intermédiaires des transports ;
- iv) Promotion de l'emploi par l'utilisation de technologies à haute intensité de main d'œuvre.

Pour ce qui est plus particulièrement du secteur routier, le Ministère des Travaux Publics se propose de poursuivre le désengagement de l'Etat des tâches d'exécution et d'atteindre en 5 ans un réseau routier en bon état d'entretien à 80 %. Il est également prévu de concentrer les ressources sur le réseau prioritaire, d'effectuer une programmation

pluriannuelle de l'entretien et de mettre en place une politique adéquate de protection de l'environnement.

2.8 Gouvernance

Le gouvernement est engagé à renforcer les actions de lutte contre la corruption ainsi que la transparence et la responsabilisation des gestionnaires publics. Les priorités dans le cadre de la gouvernance ont été insérées dans un plan d'action en annexe au I-DSRP qui définit les objectifs stratégiques suivants :

- i) Gestion efficace et transparente des affaires de l'Etat et des fonds publics ;
- ii) Participation effective des populations à la gestion des affaires publiques et au développement et consolidation du partenariat entre le secteur public, le secteur privé et la société civile ;
- iii) Renforcement de l'Etat de droit et un accès équitable à la justice.
- iv) Mise en place progressive de la décentralisation prévue dans la Constitution de 1996 ;

2.9 L'intégration régionale

Le Gouvernement du Cameroun attache une priorité à l'intégration économique régionale avec les pays voisins de l'Afrique Centrale. C'est pour cette raison qu'il a ratifié le traité de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) en 1999, faisant d'elle une véritable entité économique. A cet égard, le Gouvernement du Cameroun s'est engagé à : respecter les critères de surveillance multilatérale et à préparer un plan de convergence de son économie, notamment pour la mise en cohérence des politiques budgétaires nationales avec la politique monétaire commune, la constitution effective d'une union douanière entre les six pays membres, l'harmonisation des législations fiscales qui régissent les activités économiques et financières, la création d'un marché commun fondé sur la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes, et l'harmonisation des politiques sectorielles communes.

3 Analyse de la situation du pays

Données de base (1999-2000)

Population :	15.3 Millions	Seuil de pauvreté :	51% de la population
PIB par habitant :	840 USD	Espérance de vie :	57 ans
Taux de croissance du PIB :	4.8%	Taux d'adultes analphabètes :	28%
Inflation :	2%	HDI :	134
Importations:	1.689 Millions USD	GDI :	110
Exportations:	1.498 Millions USD		
Source : World Bank			

3.1 Situation Politique

Le Cameroun, avec ses 475.000 km² et environ 15,3 millions d'habitants, est le seul pays de la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC) à être doté tout à la fois de ressources naturelles variées (pétrole, bois, cacao, café, hévéas, bananes, coton, sucre, huile de palme, bovins, poissons, ...) et d'une grande richesse en ressources humaines. Il possède donc le potentiel pour pouvoir jouer un rôle dynamique dans l'espace géopolitique de la région se situant entre les 2 grands pays que sont le Nigeria et la RDC.

Sur le plan intérieur, le régime monopartite mis en place dans les années 1960, après la réunification (1961) du Cameroun francophone et du Southern Cameroon anglophone, n'a

pas résisté aux revendications des populations urbaines durement frappées par la crise socio-économique. Celle-ci, due à l'effondrement des prix des matières premières et, surtout, à la mauvaise gestion des ressources de l'Etat, avait miné la base sociale du régime qui a dû s'ouvrir au multipartisme (1991), à la liberté de la presse et aux élections pluralistes.

Le Cameroun s'est donc engagé depuis les années 1990 dans la voie de la démocratisation de la vie politique et sociale. Ce processus est marqué par la mise en place progressive des principes démocratiques fondamentaux.

Les premières élections pluralistes ont eu lieu en 1992. Néanmoins, les dizaines de partis qui se sont constitués, divisés et sans programme, n'ont pu définir une plate-forme et une stratégie communes. Profitant de la division de l'opposition, le Président Biya s'est maintenu, au début de la décennie, face aux revendications des masses urbaines. Depuis lors, les Camerounais se sont plutôt désintéressés des jeux électoraux : le Président Biya a été triomphalement réélu en octobre 1997, avec 92 % des voix, mais par le biais d'une élection boycottée par les principaux leaders de l'opposition et par une grande partie des électeurs (25 % de participation réelle estimée). Sa majorité parlementaire est sortie consolidée des élections de mars 1997.

Les prochaines élections seront les élections municipales, envisagées initialement pour janvier 2001; elles ont été reportées sans raison apparente à 2002, année pendant laquelle devront se tenir aussi les élections législatives.

Sur le plan politique, il n'y a pas de dialogue véritable avec l'opposition. Le Président Biya continue de jouir d'une coalition gouvernementale forte qui recrée l'ancienne alliance nord-sud sur laquelle le premier Président Ahidjo avait bâti sa stabilité politique au cours de deux décennies successives à l'indépendance. Du côté opposition la position du principal parti, le FSD, reste faible en dépit de ses 43 sièges sur 180 de l'Assemblée à cause de divisions internes tandis que le parti anglophone Southern Cameroon National Council devient de plus en plus isolé à cause de son soutien ouvert à la cause séparatiste.

A l'approche des élections municipales et législatives de 2002, une première mobilisation des partis de l'opposition s'est manifestée, réclamant publiquement la constitution d'une commission électorale indépendante pour la révision des listes électorales (CENI).

En réponse à la pression croissante pour la mise en place des réformes constitutionnelles qui comportent notamment la constitution d'un sénat à élection partielle ainsi que la création d'une commission électorale indépendante, le gouvernement a introduit des modifications dans l'organisation du processus électoral. En décembre 2000, il a présenté au Parlement un projet de loi portant création de l'Observatoire National des Elections (ONEL) dont les fonctions sont de superviser la confection des listes électorales, la distribution de cartes de vote, la publication des listes, l'organisation des bureaux de vote, le contrôle du comptage.

L'ONEL sera composé par 11 membres de nomination présidentielle.

Le Parlement a également adopté une loi sur le financement public des partis politiques dans le but de couvrir certaines dépenses de fonctionnement et une partie des coûts des campagnes électorales.

L'autre point sensible de l'organisation politique et administrative du Cameroun est celui de la décentralisation de l'appareil étatique et des structures de développement. Elle se définit par un transfert des compétences territoriales et fonctionnelles en matière de planification et de gestion de ressources du pouvoir central aux collectivités territoriales décentralisées.

Le concept de décentralisation a pleinement fait son apparition dans la nouvelle Constitution du 18 janvier 1996, dont le titre X lui est consacré. Actuellement, on compte au total 338 collectivités territoriales au Cameroun dont 2 communautés urbaines, 11 communes urbaines d'arrondissement (incluses territorialement dans une communauté urbaine), 20 communes urbaines dont 9 à régime spécial et 305 communes rurales.

Cependant, l'Etat continue à exercer un pouvoir de tutelle importante sur les collectivités locales. Ce pouvoir de tutelle se fait également sentir non seulement au niveau politique, mais aussi au niveau de la gestion financière des communes. L'autonomie financière des Collectivités territoriales décentralisées (CTD) dont parle la Loi de 1974 n'est pas encore atteinte car les outils nécessaires à sa mise en œuvre font encore défaut. Plus des deux tiers des finances communales proviennent en fait de la fiscalité centrale, ce qui entraîne des situations de paralysie des services communaux, des arriérés de salaires des agents municipaux et de non paiement des créances des fournisseurs ou prestataires de service.

La réforme de la loi communale de 1974 est actuellement en cours. Quatre avant-projets de loi sont déjà disponibles à cet effet mais ils ne semblent pas répondre à l'ensemble des attentes à la réforme en cours.

3.2 Situation sociale et des droits de l'homme

3.2.1 Situation générale

Le Cameroun est placé en 134^{ème} position par l'index de développement humain élaboré par le PNUD. Une analyse du profil et des causes de la pauvreté est esquissée dans le I-DSRP élaboré par le Gouvernement en août 2000. Ce document reprend une enquête de 1996 qui indiquait qu'environ 50,5 % de la population camerounaise vivait au-dessous du seuil de pauvreté tandis que la même enquête situait aussi en milieu rural environ 56,7 % des ménages pauvres. Cependant aucune donnée fiable plus récente n'existe¹⁾.

Les consultations participatives menées dans le cadre de la préparation du document intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté ont mis en évidence que les populations perçoivent les aspects suivants parmi les causes les plus importantes à l'origine de la pauvreté:

- i. Le manque de moyens matériels et financiers pour satisfaire les besoins de base (alimentation, logement, santé, éducation, eau potable) ;
- ii. La libéralisation du secteur agricole effectuée sans mesures d'accompagnement adéquates ;
- iii. L'enclavement et le mauvais état du réseau routier ;
- iv. La mauvaise gouvernance et la forte prévalence de la corruption.

De leur côté, les institutions internationales ont constaté que jusqu'à présent peu de progrès ont été enregistrés concernant la réduction de la pauvreté et que très vraisemblablement la plupart des indicateurs sociaux se sont détériorés depuis 1996.

3.2.2 Secteurs sociaux

En ce qui concerne la santé publique, le secteur sanitaire national comprend une composante publique avec 60 % des prestations fournies, et une importante composante privée non lucrative, couvrant 40 % des prestations. Le secteur public compte environ 1.200 centres de santé, 92 centres médicaux d'arrondissement, 130 hôpitaux de district, 9 hôpitaux provinciaux et 6 hôpitaux nationaux.

¹⁾ Une deuxième enquête exhaustive des ménages (ECAM II) est actuellement en préparation. Les résultats sont attendus pour la fin de l'année 2001.

Le personnel sanitaire comprend 1.500 médecins, 6.800 infirmiers et 4.300 aides soignants. Le budget de l'Etat consacré à la Santé s'élève, pour l'exercice 1999/2000, à 32 milliards de FCFA pour le fonctionnement et à 21 milliards pour les investissements, dont 15 au titre de l'aide extérieure.

Sur un plan général, on peut observer que les services de santé publique ne répondent que partiellement aux besoins et attentes des populations à cause des facteurs suivants :

- i) Une qualité insuffisante de la qualité et disponibilité des soins de santé, avec un système de recouvrement des coûts qui exclut environ 20 % de la population la plus démunie ;
- ii) Des faiblesses et insuffisances au niveau des ressources financières, matérielles et humaines, tant au niveau du secteur public que privé non lucratif ;
- iii) Des faiblesses institutionnelles au niveau périphérique, intermédiaire et central qui sont marquées par une absence de décentralisation concrète et par une coordination insuffisante des interventions ;
- iv) Une mauvaise utilisation et répartition des MEG.

Comme dans le cas de la santé, le secteur de l'éducation a connu une détérioration importante de la qualité de l'enseignement suite à la récession et à la crise financière des années 1986-93.

Il est estimé que le système éducatif comptait environ 3 millions d'élèves répartis sur 12.000 établissements scolaires dont 29 % appartenant au secteur privé.

Tandis que l'éducation primaire avait presque atteint un niveau universel vers la fin des années 80, les taux de scolarité sont tombés à 65 % pour le groupe d'âge de l'école primaire et à moins de 50 % pour l'enseignement secondaire en 1998/99 et environ 2 millions d'adultes de plus de 15 ans sont analphabètes.

La répartition géographique met aussi en exergue une disparité régionale élevée pour tous les niveaux d'enseignement.

3.2.3 Droits de l'homme et Gouvernance

Depuis les années 1990, le Cameroun s'est engagé dans la voie de démocratisation de sa société et de ses institutions. Ce renouveau s'est manifesté par une évolution positive dans le domaine de la protection des droits de l'homme et des libertés civiles. Cependant, ces nouveaux droits et libertés ainsi consacrés restent insuffisamment connus et respectés par les différents acteurs. Des problèmes récemment observés dans le domaine de la répression de la criminalité organisée en témoignent.

Il est signataire et a ratifié les principaux traités internationaux en matière de protection des droits de l'homme et notamment la Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes ainsi que celle sur les droits de l'enfant.

En 2000 le Cameroun a présenté son rapport sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes au Comité respectif. Après examen du document le Comité a exprimé le sentiment général que le pays est sur la bonne voie et a souhaité que la claire volonté politique du gouvernement dans ce domaine soit renforcée par une participation active de la société civile.

En 2000, le Cameroun a fait l'objet d'une visite du Rapporteur spécial contre la torture des Nations Unies dont le rapport a mis en évidence une situation qui, en dépit de certains avancements, a été jugée préoccupante par le Comité contre la Torture lors de sa vingt-cinquième session en novembre 2000. Parmi les recommandations que le Comité a émises,

une attention particulière a été portée au problème de l'internement administratif et de la détention préventive, dysfonctionnement notable du système judiciaire.

La protection non juridictionnelle des citoyens contre la violation des droits de l'homme devrait être assurée par le Comité National des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL), institution spécialisée créée par décret présidentiel en 1992. L'impact de l'action du CNDHL reste toutefois limité par la faiblesse des moyens financiers et matériels qui lui sont alloués et un certain nombre de réformes paraissent nécessaires pour le renforcement de son efficacité.

En ce qui concerne la société civile active dans ce secteur, elle reste encore désorganisée et atomisée, tout comme les ONG œuvrant dans d'autres domaines, malgré un grand nombre de projets et d'initiatives (près de 200 ONG camerounaises inscrivent leurs activités dans ce secteur).

Le cadre juridique régissant les ONG a été renouvelé en décembre 1999, mais il reste encore incomplet faute de textes d'application qui rendraient la nouvelle législation plus opérationnelle.

Les problèmes de gouvernance sont notablement liés à la forte prévalence de la corruption à tous les niveaux de l'administration qui reste un élément fondamental compromettant à la base la légitimité et la crédibilité de l'Etat et rendant impossible l'établissement d'un contrat social entre le Gouvernement et les acteurs de la société civile.

La faible motivation des fonctionnaires de l'Etat (baisse consécutive du pouvoir d'achat en raison de la crise économique des années 90), mais aussi l'impunité répandue des infractions commises sont des facteurs d'explication des problèmes actuels de gouvernance auxquels s'ajoutent les problèmes structurels et organisationnels de l'administration et des institutions de l'Etat énoncés par ailleurs.

3.3 Situation économique

Programme de réformes et initiative de réduction de la dette

La signature d'une Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée (FASR) avec le F.M.I en août 1997 a accéléré la mise en œuvre des réformes structurelles et du redressement des finances publiques. Elle a également permis la reprise des appuis de l'ensemble des bailleurs de fonds en faveur du Cameroun, notamment le FMI, la Banque Mondiale, la Commission Européenne et la France.

La première génération de réformes structurelles a permis de créer les bases d'un retour à la croissance économique et à la progression vers les équilibres macro-économiques et budgétaires. En 1999/2000, sous l'effet conjugué de l'amélioration des recettes pétrolières et de la mobilisation des recettes non pétrolières, le pays a enregistré une variation positive de 4,2 % du P.I.B., supérieure à la croissance démographique de 2,9 %, une balance commerciale excédentaire, un taux d'inflation inférieur à 2 % et un solde primaire de 7 % du PIB au 30 juin 2000. Pour 2000/2001 la croissance a été estimée à 4,9 % pour passer à 5,4 % en 2001/2002. En cas de bonnes conditions climatiques, la croissance du secteur agricole qui compte pour environ 40 % du PIB devrait se situer respectivement à 4 % et 4,6 % sur les mêmes périodes.

Pour sa part, l'industrie qui pèse pour environ 30 % du PIB, devrait enregistrer de taux de croissance plus élevés, de l'ordre de 6,6 % et 7,7 % respectivement en 2000/2001 et 2001/2002.

Au niveau de la demande, la principale source de croissance viendra des investissements privés liés aux privatisations d'un côté et à la construction du pipeline Tchad-Cameroun et aux projets d'infrastructure du secteur public de l'autre.

Avec l'admission à l'initiative PPTE dont le point de décision a été atteint en octobre 2000, le Cameroun bénéficiera au cours de trois prochaines années d'un allègement du poids de la dette d'environ 2 Mrds de USD en termes nominaux. Le service de la dette du Cameroun pourrait ainsi passer de plus de 23 % des ressources de l'Etat à environ 12 % en 2001 et à 10 % avant 2008.

Lorsque le Cameroun atteindra le point d'achèvement, il recevra la totalité de la remise envisagée de la dette. Pour arriver au point d'achèvement, le Gouvernement devra avoir mis en place toutes les mesures visant à renforcer la croissance et à réduire la pauvreté et avoir élaboré un document de stratégie de réduction de la pauvreté dont la version définitive est en préparation et devrait être présentée avant la fin février 2002.

Suite à l'évaluation satisfaisante du programme d'ajustement en cours (CAS III) par les Institutions de Bretton Woods, le Cameroun est éligible à une nouvelle Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) du FMI, sur une période de trois ans²⁾. Sur la base des mêmes engagements du Gouvernement, la Banque mondiale prépare aussi, pour sa part, un nouveau programme triennal d'appui aux réformes économiques et à la lutte contre la pauvreté. Les fonds à mobiliser par les Institutions de Bretton Woods pour appuyer la mise en œuvre de ce programme sont de l'ordre de 150 MEURO pour la période de trois ans.

Des mesures spécifiques dans le cadre de l'amélioration de la gestion des finances publiques, du système de passation de marchés publics ainsi que des mesures d'ordre plus général de gouvernance pour le secteur pétrolier et forestier, de contrôle interne pour le système judiciaire et de lutte contre la corruption, sont clairement énoncées dans la lettre d'intention du gouvernement envoyée au FMI en décembre 2000.

Perspectives de moyen long terme

Les défis qui se présentent au pays dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté pour atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE sont multiples et la possibilité que le programme dérape est réelle comme, au contraire, il est aussi possible que la vitesse de mise en œuvre des réformes s'accélère.

Le risque principal de la nouvelle stratégie est que le Gouvernement n'arrive pas à traiter de manière satisfaisante les problèmes de base de la corruption et de la gouvernance, notamment à cause de la non faisabilité politique du programme de réformes.

Situation économique

En termes structurels, le Cameroun demeure fortement tributaire des marchés des produits de base dont dépendent ses recettes de l'exportation, notamment celles du pétrole, du bois, du cacao, du café et des bananes.

Mis à part l'évolution de ces marchés internationaux qui reste imprévisible, les filières des produits de base, notamment café et cacao, doivent aussi faire face aux problèmes internes dus au mauvais état du réseau routier d'écoulement, au manque de facilités dans l'approvisionnement des intrants, à l'incapacité d'assurer un contrôle de qualité efficace, ainsi qu'au manque de formation et de crédits pour les petits producteurs.

²⁾ Les deux tranches flottantes concernant les secteurs transport et forêts du CAS III n'ont pourtant pas été décaissées en raison de conditionnalités non encore remplies.

L'exploitation forestière est un autre secteur critique pour le développement durable du Cameroun. Actuellement environ 76 % de forêt tropicale est en exploitation ou alloué à des concessions forestières. En dépit de l'existence d'une politique forestière élaborée en 1994, les objectifs qu'elle s'était proposée n'ont pas produit de résultats concrets sur le terrain faute de capacités institutionnelles de suivi et de contrôle ainsi que de ressources humaines et financières suffisantes.

Malgré des potentialités existantes, le développement du secteur tertiaire reste peu visible. Les stratégies envisagées souffrent encore largement des obstacles structurels et institutionnels qui font l'objet des programmes de réformes en cours.

En particulier le secteur des transports constitue une des composantes majeures et les plus dynamiques de l'économie contribuant à hauteur de 6 % du PIB. Grâce à la position clé du port de Douala pour la sous région, le secteur dispose aussi d'un potentiel de croissance et de création d'emplois élevé. Le maintien de ce réseau représente un enjeu important pour l'intégration économique et sociale tant sur le plan national que sur le plan régional.

A court terme les enjeux principaux résident dans le sous-secteur routier qui représente à lui seul plus de 60 % du volume d'activité du secteur national de transport et entre 90 et 100 Mrd de XAF par an en termes de recettes de l'Etat.

Perspectives de moyen terme

Pour assurer une exploitation durable des ressources forestières, l'élaboration, l'adoption et la mise en place effective d'un Plan sectoriel Forêt et Environnement (PSFE) apparaît crucial. La réussite du PSFE dépendra essentiellement de la capacité institutionnelle du MINEF d'assurer correctement ses fonctions institutionnelles, de la définition des rôles et relations entre les différents acteurs (secteur public, secteur privé, communautés locales) et ainsi que de la volonté des différents acteurs de s'engager effectivement sur le respect des nouvelles règles du jeu.

A moyen et long terme, le succès de la politique sectorielle des transports dépendra d'une part de la consolidation des acquis dans le domaine de l'entretien (approvisionnement du Fonds Routier, capacité du secteur privé de faire face aux besoins) et de la protection du patrimoine routier (station de pesage, barrières de pluies) ainsi que de l'application du principe de ne construire (ou n'améliorer) que les infrastructures dont l'entretien peut être assuré. Il sera donc nécessaire de renforcer la capacité de programmation de l'entretien et de l'investissement routier et atteindre un équilibre avec les ressources financières effectivement disponibles.

En termes plus généraux, une augmentation quantitative et qualitative des investissements du secteur privé ne peut pourtant pas être attendu avant l'amélioration du climat d'investissement en général (sécurité des investissements, justice d'affaires) et une amélioration sensible des infrastructures et services des base (communications, transport, électricité, etc.).

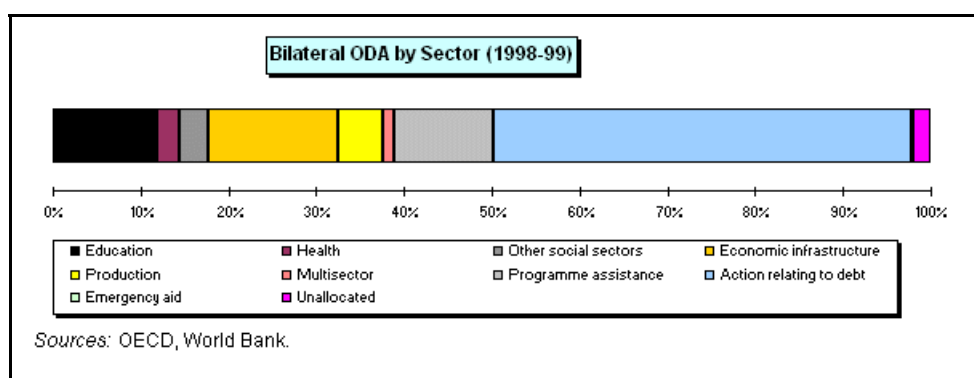
4 Vue d'ensemble de la coopération communautaire

Données générales sur l'aide extérieure

Cameroon			
Net Receipts	1997	1998	1999
ODA (US\$ million)	498	424	434
Bilateral share	66%	72%	59%
ODA / GNP	6.3%	5.0%	5.2%
Private flows (US\$ million)	21	- 257	165

Top Ten Donors of net ODA (1998-99 average) (US \$m)	
1 FRANCE	144
2 IDA	66
3 GERMANY	40
4 SAF & ESAF	31
5 CANADA	29
6 AFRICAN DEV. FUND	25
7 EC	23
8 JAPAN	16
9 BELGIUM	14
10 NETHERLANDS	9

Répartition de l'aide extérieure par secteur :



La coopération communautaire

Le Cameroun a bénéficié d'une allocation initiale de 133 MEURO au titre du 8^{ème} FED dont 99 MEURO au titre de la tranche fixe et 44 MEURO au titre de la deuxième tranche. En 1999 la revue à mi-parcours du programme de coopération a constaté des performances globalement satisfaisantes et a suggéré la libération de la deuxième tranche.

Cependant au courant de l'année 2000, les capacités d'engagement de fonds du pays ont mis en évidence des besoins supplémentaires et par conséquent, la Communauté a pris la décision d'allouer une troisième tranche de l'ordre de 7,5 MEURO.

Lors de la mise en œuvre du deuxième protocole financier de la Convention de LOME IV, le Cameroun a aussi bénéficié d'une allocation de 6 MEURO au titre du montant incitatif aux réformes institutionnelles, d'une allocation globale de 44,5 MEURO au titre de la facilité d'ajustement structurel, d'un concours de 67 MEURO provenant des fonds régionaux 8^{ème} FED et de 44 MEURO provenant des reliquats du programme régional 7^{ème} FED ainsi que de 16,6 MEURO au titre de transferts STABEX.

Le 8^{ème} FED est engagé à hauteur de 98,5%. Le programme indicatif national 8^{ème} FED prévoyait deux domaines de concentration :

- La politique sectorielle des transports (50-55 %) ;
- Le développement décentralisé des communautés locales (25-30 %).

Dans les domaines hors concentration il était prévu des appuis à la politique sectorielle de la santé, à l'établissement de l'état de droit, à la promotion du secteur privé et du commerce, à l'intégration régionale et à la protection de l'environnement.

Les aspects liés aux questions de genre ont été pris en compte au niveau des projets individuels, en particulier dans les projets de développement rural et ceux liés au développement de la société civile.

Une matrice résumée des interventions des autres bailleurs de fonds au Cameroun est jointe en annexe VI. L'ensemble des bailleurs est présent avec une intensité et couverture territoriale différentes pratiquement sur tous les secteurs.

Pour permettre une vue de l'ensemble des projets et programmes appuyés par la Communauté, un résumé des principaux financements en cours au titre des FED précédents et des fonds Stabex encore à décaisser est donné en annexe VII.

4.1 La politique sectorielle des transports

La majorité des objectifs fixés dans l'annexe 2 du PIN 8^{ième} FED ont été atteints à fin 2000, et notamment au niveau de la politique sectorielle des transports :

- La restructuration du Ministère des Transports a été effectuée en 1997, celle du Ministère des Travaux Publics entamée ;
- La privatisation de l'entretien routier se poursuit;
- Le Fonds Routier créé par la loi du 8/4/96 a été mis en place fin 1998 et a permis le financement des campagnes d'entretien 1998-99 et 1999-2000 ;
- une Déclaration de Stratégie d'entretien des routes rurales et la finalisation d'un projet de loi pour la mise en gestion des routes rurales non classées au niveau des collectivités décentralisées.

La protection du patrimoine routier a connu également des progrès importants entre 1997 et l'an 2000 avec la mise en place de 3 stations de pesage fixes et la mise en œuvre de sanctions et du recouvrement des amendes. De même, les barrières de pluie ont été rendues progressivement opérationnelles sur le réseau prioritaire.

Une attention particulière a été donnée aux considérations et mesures d'accompagnement liées à la protection de l'environnement, notamment à travers :

- L'intégration systématique dans les DAO Fonds Routier des mesures spécifiques (suivi environnemental ponctuel notamment) ainsi que les directives pour la prise en compte de l'environnement dans l'entretien routier;
- La réalisation par des bureaux spécialisés locaux d'un suivi environnemental pour les travaux d'entretien routier des Caisses d'Avance Pilote et du Fonds Routier situés dans des zones sensibles ;
- La réalisation de travaux environnementaux additionnels sur certaines routes.

Par ailleurs, en marge des engagements figurant dans le programme indicatif national 8^e FED, le Gouvernement a poursuivi son action sur d'autres volets de la réforme des transports avec notamment la mise en concession du chemin de fer au début 2000, avec une contribution financière communautaire important au volet social de ce processus.

Dans le cadre du réseau routier régional structurant, la Communauté a financé, avec une très forte composante du programme indicatif national, d'un côté une partie des grandes infrastructures favorisant l'accès à la mer pour les pays enclavés de la région, d'un autre la réalisation d'un maillon de la liaison vers le Gabon et la Guinée Equatoriale. Ce dernier projet est coordonné avec le projet d'aménagement de la route Ebolowa - Frontières Gabon

et Guinée Equatoriale financé par l'Agence Française de Développement et la Banque Africaine de Développement.

En ce qui concerne l'entretien routier du réseau prioritaire national, le programme d'entretien routier du 8^{ème} FED (PERFED II) de 52 MEURO, a démarré en juillet 2000 et accompagnera la mise en œuvre du fonds routier en favorisant le renforcement des capacités du Ministère des Travaux Publics et la consolidation du secteur privé (entreprises et bureaux d'ingénierie).

Dans le domaine de l'entretien du réseau rural, la Communauté a décidé de financer sur 8^{ème} FED un important programme d'appui à la décentralisation de l'entretien routier, le programme PAIDER (+/- 23,5 MEURO) qui permettra à moyen terme un transfert aux communes rurales des responsabilités et moyens nécessaires pour exercer leur prérogative de maîtrise d'ouvrage. Cette approche s'inscrit dans le processus global de décentralisation initié actuellement au Cameroun, processus appuyé par l'ensemble de la Communauté des bailleurs de Fonds.

La Communauté a participé également activement en 1999 et 2000 au suivi des réformes portuaires, et plus particulièrement aux problèmes de passage portuaire par le financement de la mise en place à fin août 2000 d'un guichet unique à Douala.

Depuis le 7^{ème} FED, la coopération communautaire s'est orientée vers le secteur des transports dans une optique d'appui à la politique sectorielle en collaboration avec la Banque Mondiale, l'Allemagne et la France. Cette coordination a donné des résultats particulièrement encourageants qui sont confirmés par les avancées que la politique des transports a connu, notamment en ce qui concerne le transport routier. Les projets et politiques appuyés s'inscrivent dans le Programme Sectoriel de Transport en vigueur. Une coordination régulière entre bailleurs et avec le Gouvernement est bien établie et s'est avérée fonctionnelle. De plus, certains engagements du Gouvernement en matière de politique de transport (réforme du port, délais de transit,...) font partie du programme de réformes convenu avec les institutions de Bretton Woods et sont expressément suivis dans ce cadre précis, avec la participation de la Commission européenne.

4.2 Décentralisation

Les objectifs spécifiques poursuivis dans le cadre du deuxième secteur de concentration du PIN 8^{ème} FED sont :

- La poursuite de la politique d'amélioration durable des revenus et du cadre de vie de populations et, en particulier, la disponibilité d'infrastructure et de service collectifs pour les communautés locales ;
- L'accroissement des capacités institutionnelles décentralisées concernant l'aménagement du territoire et la gestion ;
- Le renforcement de la capacité de participation des communautés et des acteurs non publics au développement local.

Sur base de l'expérience capitalisée avec les projets financés sur les 6^{ème} et 7^{ème} FED en milieu rural et urbain, l'objectif de l'aide communautaire est également de réduire les disparités régionales en matière de services sociaux, de mettre en valeur le potentiel des régions de concentration dans une perspective de développement durable, et de ralentir l'accroissement démographique des plus grandes villes, notamment par l'amélioration des conditions de vie dans les villes secondaires. Deux programmes ont été prévus et sont en phase de démarrage. Les appuis à la décentralisation interviennent en complémentarité avec les actions de la France et de l'Allemagne, mais les actions envisagées sont encore à

un stade trop initial pour que leur efficacité et pertinence puissent être validées par des résultats du terrain.

4.3 Secteurs hors concentration

Depuis 1994, la coopération entre la République du Cameroun et la Communauté Européenne s'est intensifiée dans le secteur de la santé. Le programme de coopération dans ce secteur s'est articulé par le biais d'aides projets autour de deux axes majeurs, à savoir la réorientation des soins de santé primaires et la mise en place d'un système national d'approvisionnement en médicaments essentiels. En marge de ces deux secteurs, des activités ont été entreprises pour appuyer le Gouvernement Camerounais dans la lutte contre le VIH-SIDA dans le cadre des Programmes Indicatifs Régionaux et de la ligne budgétaire « cofinancement ONG » de la Commission Européenne. Surtout dans le domaine des médicaments essentiels, avec la mise en fonction de la Centrale d'Achat de Médicaments Essentiels (CENAME), la disponibilité de médicaments génériques à moindre coût est en train de se répandre sur l'ensemble du territoire, les ruptures de stock deviennent plus rares et le système semble atteindre l'autonomie financière.

Dans le secteur santé où une multitude de bailleurs de fonds et d'acteurs intervient, l'expérience conjointe Belgique-CE menée dans le cas de la Centrale d'achat et du système de distribution au niveau régional de médicaments essentiels, qui a donné l'accès au secteur public et privé non lucratif aux médicaments essentiels à moindre coût - a été particulièrement probante.

4.4 Développement rural et filière agricoles

Les appuis de la Communauté dans le secteur rural, à caractère participatif décentralisé, sont concentrés sur la partie Nord du pays. Il s'agit du département du Logone et Chari, de la région des Monts Mandara dans la province de l'Extrême Nord et de la région de la partie Est de la vallée de la Bénoué dans la province du Nord. Deux autres projets sur financement des FED précédents concernent des zones rurales dans la province du Centre et dans la plaine Tikar, à cheval entre trois provinces. Les projets de développement rural ont d'ailleurs bénéficié de financements substantiels depuis plus d'une vingtaine d'années.

Le cadre institutionnel des actions financées par la Commission dans le secteur rural de ces régions est caractérisé par une faiblesse notable des services publics et de l'administration en général. Les fonds d'investissement public et de fonctionnement des services d'Etat sont fort réduits, ce qui contribue également au faible niveau d'efficacité des services essentiels pour le développement rural

Depuis 1990, le Cameroun a bénéficié de transferts STABEX cumulés à hauteur de 250 MEURO. Les projets financés s'inscrivent dans le cadre des objectifs poursuivis par les programmes indicatifs nationaux et par le programme de réformes macro-économiques et structurelles en cours. Une complémentarité à ces politiques est expressément recherchée et se traduit par des contributions financières à des projets financés sur le PIN et fonds d'ajustement structurel (restructuration des sociétés d'état, contribution au PAAS, diversification agricole etc.).

Le fait que des reliquats considérables subsistent en fin 2000 au titre du COM 92/93 (22 MEURO environ) et que les COM 1994 et 1998 n'ont été signés qu'en mars 2001, reflète les difficultés du Gouvernement de mener à bout les réformes envisagées dans le secteur agricole et la restructuration de l'Office National du Café et du Cacao (ONCC). Ce constat signale également l'existence de certaines faiblesses des institutions concernées pour préparer de manière opérationnelle des actions de mise en œuvre de sa politique sectorielle agricole et de relance des filières. De même, la mise en œuvre des programmes qui

tombent sous la tutelle du Ministère de Développement Industriel et Commercial (MINDIC), en particulier la mise en place d'un système d'information sur les marchés de café/cacao, n'a pu aboutir pour des raisons institutionnelles liées à la réforme de l'ONCC.

4.5 Appui à l'Ajustement Structurel et aux Réformes macro-économiques

La Communauté a accompagné la première génération des réformes dans le cadre de la facilité d'ajustement structurel renforcée par des appuis budgétaires au titre de différents instruments (FAS et STABEX). Ces appuis budgétaires ont permis d'approfondir la connaissance du budget et de ses modalités de confection et exécution. Dans ce domaine, un audit réalisé en 1999 sur l'utilisation des fonds de contrepartie a mis en évidence un certain nombre d'irrégularités qui ont notamment permis de déceler l'inefficacité des systèmes de contrôle de la dépense. Sur base de ce constat, dans le cadre d'un protocole d'accord signé entre le Gouvernement et la Commission Européenne en mai 2000, un dispositif important d'assistance technique est en train d'être mis en place dans le but de renforcer d'une part les capacités de programmation et, d'autre part, le mécanisme de dépense et de contrôle interne et externe de l'Etat.

En termes de contribution aux programmes d'ajustement structurel qui ont été établis en accord avec les orientations du programme des IBW, l'expérience du passé a montré des résultats mitigés. Si le ciblage de l'AAS communautaire a permis de sécuriser la grande partie des financements au titre de la FAS depuis 1994 ainsi qu'un certain nombre de lignes budgétaires dans les secteurs-clé tels que les travaux publics, la santé, les administrations économiques et financières, les privatisations et la réforme de l'administration publique, par ailleurs les modalités utilisées par l'appui communautaire ont souffert des lenteurs liées à l'exécution budgétaire et des faiblesses d'impact en termes de dialogue politique et d'amélioration de la chaîne de la dépense.

Dans le futur, la nécessité d'un bond de qualité à travers une imbrication des appuis communautaires dans les programmes établis par le gouvernement et selon les procédures budgétaires de l'Etat s'impose pour une continuation plus efficace du soutien macro-économique aux réformes de l'Etat et à la lutte contre la pauvreté. En ce qui concerne la coordination des principaux bailleurs contribuant au programme des réformes macro-économiques et structurelles (FMI, BM, France, CE), celle-ci est opérée au niveau du Comité Technique de Suivi (CTS) sous la supervision du Ministre chargé de la Stabilisation Economique. Ce comité s'est montré suffisamment fonctionnel dans le passé et a contribué de manière significative aux résultats des réformes enregistrés jusqu'ici. Il est à noter que la coordination de la mise en œuvre du Protocole d'Accord du 24.5.2000 est également attachée au Secrétariat Général du MINEFI, ce qui favorise la coordination de l'ensemble des mesures y prévues avec le programme global de réformes.

4.6 Interventions de la BEI

Les interventions de la BEI dans le cadre de la Convention de Lomé IV avaient pour but ces objectifs : le financement partiel de la participation du Cameroun dans un des plus importants projets privés en énergie dans la sous-région, l'oléoduc Tchad-Cameroun, et l'appui à trois sociétés privées dans le domaine de l'agro-industrie (SBM-Bananes, CAMSUCO) et l'industrie (SCIMPOS).

Un premier soutien au secteur financier a été aussi donné par l'octroi d'un prêt global à trois banques locales pour le financement des PME privées.

Prêt Global secteur privé		10,0 MEURO
Camsuco/Sosucam		15,0 MEURO
Gouvernement	Projet Chad-Cameroun Oil Export System	35,7 MEURO de 144 Mio du prêt total
SBM Bananes		15,0 MEURO

5 Stratégie de réponse de la coopération communautaire

5.1 Stratégie de réponse communautaire

La stratégie de réponse de la coopération communautaire s'appuie sur le cadre général fourni par le processus du DSRP et l'initiative PPTE. Elle vise à soutenir le pays dans la mise en œuvre de la deuxième génération de réformes économiques et structurelles ainsi que des politiques sectorielles liées à la réduction de la pauvreté. Un accent particulier sera mis sur la gouvernance, la lutte contre la corruption, les secteurs sociaux au sens large ainsi que sur le processus consultatif et participatif de la société civile. La présente stratégie a été élaborée à l'issue d'un processus de dialogue rapproché avec les autorités nationales et de concertation avec les principaux bailleurs de fonds intervenant au Cameroun.

Pour que cette stratégie soit efficace, il est nécessaire d'un côté de continuer à appuyer la réhabilitation physique des infrastructures de base, surtout dans les secteurs où une politique adéquate en assure la pérennité de long terme, et de l'autre, d'accompagner le gouvernement dans son programme de réformes visant l'amélioration des capacités de gestion et de mettre à disposition des fonds pour l'exécution des politiques de réduction de la pauvreté.

A la date actuelle, la majorité des programmes identifiés et approuvés au titre du 8^e FED vont - ou viennent de commencer leurs activités dont l'achèvement est prévu sur un horizon temporel d'environ 5 ans.

Du moment que ces programmes couvrent déjà un large éventail de secteurs allant de la santé à la décentralisation au développement rural et à l'entretien routier et que l'ensemble des bailleurs des fonds couvre la totalité des secteurs-clé pour le développement du pays, il a été décidé de commun accord avec les autorités camerounaises et après consultation avec la communauté des bailleurs de fonds présents au Cameroun

I. de concentrer la coopération communautaire sur un seul secteur prioritaire qui répond simultanément aux critères suivants :

- Etre repris dans les priorités de l'agenda politique du Cameroun ;
- Faire partie des objectifs généraux de la coopération communautaire ;
- Avoir un impact réel et mesurable sur l'amélioration des conditions de vie, sur la réduction de la pauvreté et sur la croissance économique du pays ;
- Présenter des perspectives de viabilité et durabilité de long terme sur la base de l'analyse de la situation actuelle ;
- Avoir des caractéristiques permettant d'exploiter au mieux les avantages comparatifs et les synergies de la coopération communautaire en termes de mobilisation de volumes financiers, complémentarité aux activités déjà en cours, valorisation et développement de l'expérience accumulée.

II. de soutenir le Gouvernement du Cameroun dans la mise en œuvre de sa stratégie de réduction de la pauvreté en complément aux efforts des autres bailleurs des fonds.

Hors concentration, la Communauté appuiera des actions ou projets spécifiques dans des domaines prioritaires de la coopération, complémentaires à la présente stratégie et susceptibles de renforcer la prise en compte des principes et thèmes transversaux de la Coopération tel qu'énoncés par l'Accord de Cotonou.

Une vue de l'ensemble des domaines d'intervention envisagés et de la structure des objectifs poursuivis par les appuis communautaires est présentée dans l'annexe I.

5.2 Domaines d'intervention

Les appuis communautaires au titre de la présente stratégie s'inscrivent dans la Stratégie de Réduction de la Pauvreté arrêtée par le Cameroun.

Les deux domaines prioritaires de concentration de l'aide communautaire retenus devront absorber entre 85 et 90 % de la dotation IX FED et ont été ainsi identifiés :

- **Secteur de concentration: le secteur de transports**, notamment dans le domaine du transport routier et de la réhabilitation du réseau régional structurant ;
- **Le soutien macro-économique et institutionnel à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté**, à travers des aides budgétaires et des appuis institutionnels pour l'amélioration de l'efficacité et de la fiabilité des dépenses publiques, notamment du système de programmation, exécution et contrôle du budget au niveau des ministères chargés de la gestion des finances publiques et au niveau de certains ministères dépensiers prioritaires.

Hors secteurs de concentration, entre 10 et 15 % de la dotation indicative IX FED sera allouée, à titre indicatif, selon les proportions suivantes :

- Environ 6,5% pour des actions spécifiques dans les secteurs transversaux tels que la bonne gouvernance et l'Etat de droit, la protection de l'environnement et le renforcement des capacités institutionnelles ainsi que les études dans ce domaine ;
- Jusqu'à un maximum de 5,5 % pour des actions au bénéfice direct de la société civile.

Concernant le secteur du transport, des financements complémentaires seront nécessaires en provenance du Programme Indicatif Régional et, éventuellement, des reliquats de fonds dégagés du 8^e FED.

5.3 Secteur de concentration: Transports³⁾

5.3.1 Contexte sectoriel

Le secteur des transports, et en particulier le sous-secteur routier, ressort comme prioritaire dans la stratégie de développement du pays ainsi que comme facteur primordial d'intégration régionale. Par ailleurs le mauvais état du secteur routier a été en particulier identifié par les populations comme l'un des facteurs déterminants de la pauvreté.

Son importance au sein de l'économie nationale a déjà été mis en évidence aussi bien en termes de contribution directe à la création du PIB qu'en termes de bénéfices indirects qu'il peut apporter à l'ensemble des secteurs sociaux prioritaires (accès aux marchés, aux soins de santé, à l'éducation).

³⁾ Une analyse détaillée du secteur transports et de la réponse stratégique de la Communauté se trouvent à l'annexe VIII.

Du point de vue de l'insertion du secteur des transports dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté et de renforcement de l'intégration nationale et sous-régionale, il est important de noter que :

- D'importantes régions du pays (province de l'Est, sud du plateau de l'Adamaoua, etc.) restent enclavées ;
- L'absence d'une liaison permanente entre le sud et le nord du pays représente un handicap non seulement interne mais aussi pour les pays limitrophes qui dépendent du port de Douala pour l'approvisionnement et l'écoulement des marchandises ;
- Les grands axes régionaux favorisent l'intermodalité et la concurrence entre les différentes modalités de transport avec une réduction des coûts pour les bénéficiaires finaux.

Les progrès effectués dans le secteur transports au cours des dernières années ont été remarquables surtout en ce qui concerne la définition d'un cadre sectoriel clair et l'adoption de mesures spécifiques pour chaque sous-secteur.

En particulier dans le sous-secteur routier, la restructuration du Ministère des Travaux Publics, la privatisation des activités d'entretien routier, la création et l'approvisionnement régulier d'un fonds routier pour l'entretien courant et périodique, la mise en place de mesures de protection du patrimoine routier, les initiatives de promotion d'un secteur privé national à même de faire face aux besoins d'entretien, l'adoption et mise en œuvre de clauses de protection de l'environnement démontrent clairement l'existence d'une dynamique positive et d'une volonté du gouvernement d'avancer dans la voie des réformes.

5.3.2 Objectifs

Les actions de réhabilitation du réseau routier font partie des priorités du gouvernement clairement identifiées dans le DSRP intérimaire sous la rubrique « réhabilitation et développement des infrastructures de base ». Un système de transport efficient est en effet essentiel pour le développement économique et social et pour améliorer l'accès aux services sociaux primaires.

La communauté est déjà présente en collaboration avec la Banque Mondiale, la France et l'Allemagne et par des actions d'envergure dans le domaine de l'entretien routier, de l'entretien et réhabilitation des pistes rurales, dans l'appui institutionnel au secteur de l'entretien routier aussi bien au niveau central qu'au niveau décentralisé des communes rurales.

Si le bon état d'un réseau rural est d'importance primordiale, il est aussi important que ce réseau rural débouche sur un réseau national et régional performant et capable de le relier efficacement au reste du pays ainsi qu'aux pays voisins. Par ailleurs les capacités d'absorption de fonds du milieu rural sont limitées et les interventions nécessitent un travail de longue haleine pour que le transfert de compétences aux communes rurales dans le domaine de l'entretien routier puisse donner les résultats escomptés.

Dans la mesure où les actions d'accompagnement et de suivi sont déjà assurées par des programmes spécifiques, les fonds mis à disposition du pays au titre du 9^{ème} FED seront consacrés, de manière prioritaire, à la réfection/réhabilitation lourde des axes principaux du réseau régional structurant, à travers un nombre extrêmement réduit d'actions. Ces interventions seront réalisées en utilisant les critères de prise en compte de l'environnement et des aspects sociaux élaborés et développés au cours de l'expérience passée ainsi qu'en appliquant strictement les mesures compensatoires et correctrices qui découlent de l'application de ces critères.

5.3.3 Appuis de la communauté européenne

Du fait que pendant la mise en œuvre du 8^{ème} FED la coopération communautaire a déjà financé les axes régionaux Ngaoundéré-Toubourou-Mondou et Bertoua-Garoua Boulai respectivement vers le Tchad et la République Centrafricaine sur l'axe reliant ces pays au port de Douala, les fonds disponibles sur le 9^{ème} FED seront utilisés pour compléter les axes prioritaires du réseau régional.

5.4 Le soutien macro-économique et institutionnel à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté

5.4.1 Contexte sectoriel

L'action du gouvernement en matière de gestion macro-économique et financière est définie par la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et des documents annexes (PNG, stratégies sectorielles).

Le deuxième objectif majeur du Gouvernement est d'atteindre, dans les meilleurs délais possibles, le point d'achèvement de l'initiative PPTE, permettant une réduction importante du poids de la dette extérieure sur les ressources du pays.

Les programmes triennaux convenus avec les institutions de Bretton Woods s'inscrivent dans ce même cadre stratégique et prévoient des appuis financiers indispensables pour atteindre ces objectifs.

Les mesures et activités envisagées par le gouvernement dans ce cadre de développement comprennent les éléments suivants :

- Une gestion macro-économique favorisant la croissance économique durable, permettant une amélioration sensible des revenus par habitant ;
- L'amélioration de la gestion de la dépense publique dans une optique de fourniture efficiente de services publics, par le renforcement des secteurs de la santé et de l'éducation ;
- L'amélioration de la gouvernance et la lutte contre la corruption et l'amélioration dans tous les domaines de l'action publique, notamment dans le secteur de la justice et de l'Etat de droit ;
- La lutte contre la pandémie du SIDA ;
- L'application de la législation en matière de la gestion forestière et de protection de l'environnement.

La gestion des ressources additionnelles de l'initiative PPTE fait partie intégrante du dispositif amélioré de gestion des fonds publics et sera suivie par un mécanisme spécifique créé à ce sujet, avec la participation de la société civile et des bailleurs des fonds.

Par ailleurs, le Gouvernement est déjà en train de mettre en œuvre une matrice de mesures⁴⁾ financée par le remboursement de fonds de contrepartie communautaires. Cette matrice vise à améliorer le cadre de gestion des finances publiques à travers la révision des mécanismes de contrôle interne et externe et de leur efficacité, la systématisation des audits annuels pour certains secteurs prioritaires, l'amélioration des procédures de programmation et d'exécution du budget d'investissement.

⁴⁾ Protocole d'Accord du 24.5.2000, précisé par une convention de mise en œuvre des fonds (5,5 MEURO).

5.4.2 Objectifs

La finalité de la contribution communautaire est d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la pauvreté par des appuis budgétaires et institutionnels focalisés en priorité sur les secteurs sociaux. A ce titre, il est prévu de contribuer en particulier à la réalisation des sous-objectifs suivants :

- Amélioration de la qualité et de l'efficacité de la gestion des finances publiques ;
- Mise en œuvre efficace de la politique sectorielle de santé en complément au projet d'appui au secteur de la santé financé sous le 8^{ème} FED ;
- Amélioration de la protection de l'environnement et de la gestion des ressources forestières par une exploitation durable.

Les appuis budgétaires mobilisés à partir des fonds du 9^e FED pourront être mis au profit de la mise en œuvre des politiques sectorielles prioritaires destinées à réduire la pauvreté. Les appuis institutionnels prévus devront contribuer à l'amélioration des capacités des ministères concernés de consommer les ressources budgétaires croissantes de manière efficace et conforme aux objectifs arrêtés.

Les résultats et l'impact des politiques sectorielles appuyées par la Communauté seront suivis sur la base des indicateurs spécifiques dont le niveau de réalisation sera évalué à l'occasion des revues annuelles. Une présentation des indicateurs d'impact et de suivi retenus est donnée dans le Programme Indicatif.

5.4.3 Appuis de la Communauté Européenne

L'appui de la Communauté aux réformes dans le cadre de la SRP se concrétisera sous la forme d'un programme triennal d'un appui institutionnel et budgétaire, en phase avec la mise en œuvre du PRSC (Poverty Reduction Strategy Credit) mis en place par la Banque Mondiale.

Le concours de la Communauté fera l'objet aussi bien d'un appui budgétaire direct (en trois tranches annuelles) que d'appuis institutionnels aux Ministères prioritaires des Finances, Investissements Publics et Aménagement du Territoire, Santé, Travaux Publics, Environnement et Forêts.

5.5 Appuis et actions hors domaines de concentration

5.5.1 Secteurs transversaux

L'analyse de la situation a mis en évidence que les défis transversaux comme le renforcement de l'Etat de droit, l'amélioration de l'environnement administratif et juridique pour le secteur privé et les citoyens ou la gestion durable des ressources naturelles nécessitent une approche systématique en dehors d'un traitement ponctuel spécifique qui peut se faire à l'intérieur de chaque projet ou programme spécifique.

Une dotation d'environ 6,5 % de l'enveloppe indicative 9^{ème} FED sera consacrée à appuyer des activités telles que la réforme du système judiciaire, le suivi et l'amélioration de l'environnement légal et administratif du secteur privé (en complémentarité avec les actions de la BEI dans le cadre de la mise en œuvre de la facilité d'investissement), les initiatives globales de protection de l'environnement, et en l'occurrence le soutien et l'observation du processus électoral.

5.5.2 Société Civile

En préparation de la présente stratégie, une analyse spécifique a été menée par une mission d'expertise ayant pour but d'identifier les interlocuteurs éventuels au sein de la société

civile et de recenser leurs préoccupations prioritaires en matière de développement. Les résultats de cette expertise ont mis en évidence la difficulté d'identifier à ce stade des interlocuteurs valables et suffisamment représentatifs de l'ensemble de la société civile, agrégat où coexiste une multiplicité d'acteurs ayant un degré de fiabilité très variable et des objectifs hétérogènes. Néanmoins la très forte demande d'actions au profit de la société civile a été confirmée.

Partant de ce constat, l'intervention communautaire se concentrera premièrement sur des actions ayant un caractère de renforcement de la société civile dans le but d'accroître leur représentativité et légitimation.

Les principaux bénéficiaires pourront être les collectivités territoriales décentralisées ainsi que le secteur associatif et non gouvernemental intervenant dans le domaine de la gouvernance, de la promotion des droits de l'homme, du renforcement de l'Etat de droit.

Des actions spécifiques pourront être également appuyées dans le but d'améliorer et rendre permanent un mécanisme participatif de la société civile à la mise en œuvre et au suivi de la Stratégie de Réduction de la pauvreté du Cameroun. Conformément aux dispositions contenues dans l'accord de Cotonou, le financement de ces activités pourra être décidé par la Commission Européenne qui en informera l'Ordonnateur National quant aux objectifs, contenus et mise en œuvre.

5.6 Indicateurs de performance et de suivi et engagements du gouvernement.

L'efficacité de la présente stratégie sera mesurée par la réalisation des objectifs concrets et vérifiables dans les différents domaines d'intervention, mais aussi au niveau de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté de manière générale. De même, les résultats obtenus en matière de performance économique et des réformes structurelles constitueront des critères d'évaluation de l'efficacité de la présente stratégie. Les indicateurs indiqués à l'annexe V pourront être revus et ajustés lors de la finalisation du DSRP.

En dehors de ces engagements globaux concernant les politiques macro-économiques et sectorielles et les réformes structurelles, le Gouvernement s'engage à mettre en place les mesures indiquées dans l'annexe IV.

5.7 Cohérence avec les autres instruments communautaires de coopération.

L'ensemble des actions envisagées par la stratégie de réponse communautaire au titre du FED vise une bonne cohérence avec les autres instruments communautaires dont le Cameroun pourrait bénéficier. Les principaux instruments à citer à cet égard sont (i) les lignes budgétaires gérées directement par la Commission, (ii) les interventions de la BEI, (iii) la coopération régionale, et (iv) les appuis éventuels en compensation des pertes exceptionnelles à l'exportation à financer, le cas échéant, sur l'enveloppe B de la présente stratégie.

5.7.1 Lignes budgétaires

Les principaux financements à partir des lignes budgétaires de la Commission européenne concernent les domaines de la démocratie et droits de l'homme, l'environnement, co-financement avec des ONG et aide à l'amélioration de la compétitivité du secteur de la banane.

Les actions identifiées dans ces domaines d'intervention devront être en étroite cohérence avec les orientations globales de la présente stratégie dans la mesure où ces thèmes y figurent explicitement. Ainsi, la Commission veillera à ce que les projets financés sur ces lignes budgétaires soient également compatibles avec le programme indicatif sur le plan opérationnel (zones d'action, approche d'intervention, conditions de travail du personnel local, etc.). Par ailleurs, l'avis préalable de la Délégation de la Commission au Cameroun sera requis pour la prise de décisions de financement sur les lignes budgétaires gérées par les services centraux.

En ce qui concerne la ligne budgétaire « bananes » (ligne B7-8710), celle-ci vise à améliorer la compétitivité du secteur sur les marchés internationaux de manière à préparer le secteur à la libéralisation du marché de la banane en 2006.

5.7.2 Les interventions de la Banque Européenne d'Investissement (BEI)

Avec un taux annuel de croissance estimé par le FMI comme devant se situer entre 5 % et 6 % pour les trois prochaines années, et un important programme de privatisation et restructuration du secteur public, le Cameroun figure parmi les pays ACP qui devraient tirer un profit non négligeable du dispositif de la nouvelle Facilité d'Investissement gérée par la BEI dans le cadre de l'Accord de Cotonou. En effet, ce dispositif sera consacré principalement à l'appui au développement du secteur privé et la structuration du secteur financier.

Parmi les interventions possibles de la BEI figurent les investissements de modernisation et d'expansion des entreprises privatisées ou en cours de privatisation. En particulier les entreprises pour lesquelles un programme d'investissement important est envisagé ou déjà entamé dans les domaines de l'énergie, de l'eau, des télécommunications, des transports et de l'agro-industrie. La BEI cherchera aussi à soutenir le développement du secteur financier par l'appui aux sociétés privées dans la mobilisation des ressources financières à travers (a) les bourses valeurs (régionale et nationale actuellement en cours d'être établies), (b) l'utilisation des différents produits financiers (émissions d'obligations garanties par la BEI) et aussi par une possible participation au développement du secteur de la micro finance dans le pays.

L'action de la Commission au titre de la présente stratégie vise donc à contribuer à la création d'un environnement prévisible et sûr pour l'investissement du secteur privé. En dehors d'un cadre macro-économique favorable, un tel environnement comprend, entre autres, la sécurité juridique et la justice des affaires, la gestion des finances publiques, le système d'attribution des marchés publics et les infrastructures économiques de base ainsi que les coûts de communication et de transport.

Par le biais de ses appuis au programme de réformes macro-économiques et structurelles, mais aussi par sa contribution à la réduction des coûts de transport et de transit (premier secteur de concentration), la présente stratégie contribue de manière indirecte, mais très sensible, à l'amélioration des conditions cadre de l'investissement privé au Cameroun.

5.7.3 Coopération régionale

Les interventions prévues dans le secteur de transports sous secteur routier s'inscrivent dans la stratégie d'intégration régionale prévue par le Règlement n° 09/CEMAC/-067-CM-04 portant adoption du réseau routier intégrateur et prioritaire de la CEMAC appuyée déjà par les PIR des FED précédents et sera poursuivie dans le cadre du 9^e FED. Cette stratégie régionale vise à promouvoir l'intégration régionale par la mise en place et l'entretien du réseau régional structurant de transport routier. Des financements complémentaires du PIR

9^e FED s'avéreront d'ailleurs nécessaires pour financer l'intégralité des travaux de réhabilitation de cet axe.

Les appuis prévus dans le premier domaine de concentration visent à permettre la circulation des personnes et marchandises non seulement à l'intérieur du pays et de la sous-région, mais aussi à favoriser l'accès vers l'extérieur dans la perspective d'une meilleure intégration de l'économie camerounaise et des pays enclavés dans le commerce mondial. Cette interconnexion physique est d'ailleurs primordiale à la réalisation de toute intégration régionale d'autre type.

L'appui communautaire devra aussi viser à favoriser la dynamique de l'intégration sous-régionale, dans laquelle le Cameroun est partie prenante dans le cadre de la CEMAC, par le financement des activités qui peuvent consolider le processus d'intégration économique régional surtout en ce qui concerne la préparation de l'accord de partenariat économique prévu par l'accord de Cotonou.

L'attention particulière apportée au secteur environnement et forêts est également en cohérence avec les domaines de concentration du Programme Indicatif Régional des FED précédents et des prévisions du 9^e FED.

6 Programme Indicatif National

6.1 Présentation

Dans le cadre général du présent Document de stratégie de coopération, les Parties se sont mises d'accord sur les priorités de leur coopération (voir Chapitre 5) et sur les secteurs sur lesquels se concentrera l'appui de la Communauté. Un Programme indicatif détaillé est présenté en Annexe I. Il est basé sur les ressources de l'Allocation A, sur les reliquats qui pourront être dégagés des Programmes Indicatifs Nationaux précédents et d'autres sources de financement communautaire dont le Cameroun pourrait bénéficier.

Les montants mentionnés dans ce chapitre indiquent la répartition globale des fonds entre les secteurs de concentration, l'appui macro-économique et d'autres programmes. Cette répartition peut être modifiée dans le cadre des revues opérationnelles, des revues de performance ou des revues ad hoc.

6.2 Domaines d'intervention

Deux domaines prioritaires de concentration de l'aide communautaire retenus devront absorber entre 85 et 90 % de l'enveloppe A et ont été ainsi identifiés:

Secteur de Concentration: le secteur des transports, notamment dans le domaine routier, avec une dotation indicative absorbant environ entre 50 et 60 % de l'enveloppe A.

Les fonds seront utilisés en priorités pour compléter les axes structurants du réseau régional.

Les mesures principales en matière de politique sectorielle, à prendre par le Gouvernement comme contribution à la mise en œuvre de la stratégie de réponse dans ce secteur comme spécifié à l'annexe IV, sont les suivantes :

- Exécution annuelle des audits externes de l'exercice 00/01 et suivants (y compris Fonds Routier) ;
- Effectivité des derniers départs du MINTP et rééquilibrage entre sureffectifs dans les services centraux et les sous effectifs dans les Délégations provinciales éloignées ;
- Plan Directeur Routier finalisé et approuvé ;

- Système de pesage opéré de manière satisfaisante et sanctions effectivement appliquées ;
- Système de barrières de pluies opéré de manière satisfaisante et sanctions effectivement appliquées ;
- Adoption et publication des textes législatifs et réglementaires transférant le patrimoine des routes rurales aux collectivités locales.

Le soutien macro-économique et institutionnel à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté avec une dotation indicative absorbant entre 30 et 35% de l'enveloppe indicative A, à travers des aides budgétaires et des appuis institutionnels pour l'amélioration de l'efficacité et de la fiabilité des dépenses publiques, notamment du système de programmation, exécution et contrôle du budget au niveau des ministères chargés de la gestion des finances publiques et au niveau de certains ministères dépensiers prioritaires.

Une attention spéciale sera accordée à l'objectif de réduction de la pauvreté, plus particulièrement en vue d'assurer un accès équitable aux services sociaux. L'appui macro-économique sera fourni sous forme d'un programme triennal. Les fonds seront déboursés sur une base annuelle. Si un déboursement annuel n'est pas réalisé dans les délais prévus, le montant correspondant peut être transféré vers l'un des autres secteurs de coopération dans le Programme indicatif. Une telle décision peut être prise dans le cadre de la revue annuelle.

Les mesures principales en matière d'amélioration de la gouvernance, à prendre par le Gouvernement dans ce secteur sont les suivantes :

- Mise en place des institutions prévues par la Constitution (Chambre des Comptes, Conseil Constitutionnel) et nomination de responsables ;
- Finalisation du cadre institutionnel et réglementaire régissant les collectivités territoriales décentralisées ;
- Adoption des textes d'application du cadre institutionnel régissant les collectivités territoriales décentralisées ;
- Mise en œuvre jugée satisfaisante des mesures inscrites dans la matrice de mesures CE – Cameroun (Protocole d'Accord du 24.5.2000) ;
- Elaboration et présentation du Budget 01/02 selon la nouvelle nomenclature fonctionnelle Publication des résultats des audits extérieurs à partir de l'exercice 00/01 ;
- Réalisation jugée satisfaisante du programme de réformes du système judiciaire contenu dans la Matrice d'Actions Prioritaires de Mise en Œuvre du PNG ;
- Tenue et bon déroulement des élections municipales ;
- Tenue et bon déroulement des élections législatives.

D'autres mesures sectorielles spécifiques sont reprise à l'annexe IV.

Hors secteurs de concentration y compris la réserve prévue à l'article 4 § 1 f) de l'annexe IV de l'Accord de Cotonou, entre 10 et 15 % de la dotation A sera alloué, à titre indicatif, selon les proportions suivantes :

- Jusqu'à environ 6,5% de l'enveloppe indicative A pour des actions spécifiques dans les secteurs tels que la bonne gouvernance et l'Etat de droit, la protection de l'environnement, l'amélioration de l'environnement juridique et administratif du milieu des affaires et le renforcement des capacités institutionnelles ainsi que les études dans ce domaine;

- Jusqu'à un maximum de 5,5 % de l'enveloppe indicative A pour des actions au bénéfice direct de la société civile.

Les enveloppes indiquées comprennent aussi bien les projets et programmes à appuyer que des études préparatoires, concomitantes et d'évaluation. Elles comprennent également les coûts des études en préparation des revues annuelles et de mi-parcours.

Jusqu'à environ 3 % de l'enveloppe A est réservée au titre de l'assurance contre les réclamations éventuelles et pour couvrir les dépassements de coûts et les dépenses imprévues.

Concernant le secteur des transports, des financements complémentaires pourraient être nécessaires en provenance du Programme Indicatif Régional et, éventuellement, des reliquats des fonds du 8^e FED, dégagés de la clôture des projets en cours.

ANNEXES

- Annexe I : Cadre d'Intervention
- Annexe II : Programme et calendrier de travail
- Annexe III : Prévisions d'engagement et paiement
- Annexe IV : Engagements du gouvernement
- Annexe V : Indicateurs de performance et de suivi du programme
- Annexe VI: Matrice des interventions des bailleurs de fonds – Résumé
- Annexe VII : Récapitulatif du programme de travail en cours
- Annexe VIII : Analyse du secteur des transports - sous-secteur routier - Réponse stratégique détaillée

Annexe I

Cadre d'Intervention

Présentation sommaire des domaines d'intervention

Finalité: Contribution à la Mise en Œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté du Cameroun			
<u>Secteur de concentration N° 1 :</u> Secteur de transport	<u>Secteur de concentration N° 2 :</u> Appui aux politiques macro-économiques	Hors secteurs de concentration / Thèmes transversaux	Autres instruments de coopération
<u>Objectif spécifique :</u> Contribution durable du secteur de transport au développement économique et social du pays	<u>Objectif spécifique :</u> Mise en œuvre efficace de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DRSP) dans des domaines prioritaires	<u>Objectif spécifique :</u> Prise en compte et renforcement des aspects fondamentaux consacrés dans l'Accord de Cotonou	<u>Objectif spécifique :</u> Mise en œuvre de mesures complémentaires à la Stratégie de Coopération Cameroun - UE
<u>Résultats attendus :</u> 1. Réduction des coûts et des délais de transport sur les axes du réseau routier régional structurant 2. Réalisation d'un équilibre durable entre l'élargissement et entretien du réseau routier prioritaire 3. Protection effective du patrimoine routier 4. Facteurs environnementaux et sociaux du transport routier pris en compte	<u>Résultats attendus :</u> 1. Mise en œuvre efficace de la politique sectorielle de la santé 2. Actualisation et mise en œuvre efficace de la politique sectorielle environnement et forêts 3. Amélioration de la qualité et de l'efficacité de la gestion des finances publiques	<u>Résultats attendus :</u> 1. Renforcement des capacités de la société civile 2. Améliorations sensibles dans le domaine de la Gouvernance 3. Prise en compte des aspects genre et environnement	<u>Résultats attendus :</u> 1. Complémentarité et cohérence des actions financées sur lignes budgétaires de la Commission 2. Complémentarité des interventions financées par la BEI 3. Complémentarité des interventions financées sur fonds régionaux 4. Interventions éventuelles en cas de pertes exceptionnelles à l'exportation (sur fonds non programmables)
<u>Composantes / domaines d'intervention :</u> • Réhabilitation de la route Ngaoundéré - Garoua Boulai • Appuis institutionnels aux ministères concernés (MINTP, MINT) • Appui au fonctionnement du Fonds Routier	<u>Composantes / domaines d'intervention :</u> • Appui budgétaires (programme triennal) • Appuis institutionnels aux ministères prioritaires (Santé, Environnement & Forêts, Finances publiques)	<u>Composantes / domaines d'intervention :</u> • Appui à la société civile et décentralisation • Egalité des sexes et genre • Bonne Gouvernance	<u>Composantes / domaines d'intervention :</u> • Lignes budgétaires environnement, forêts tropicales, co-financement ONG, démocratie et droit de l'homme, bananes,... • Facilité d'investissement (BEI) • Programme Indicatif Régional (PIR) • Suivi des filières café, cacao, hévéa, bananes,...

Cadre d'Intervention : Appui aux politiques macro-économiques

Description Sommaire	Indicateurs objectivement vérifiables (non exhaustifs)	Source de vérification	Hypothèses importantes
<u>Finalité:</u> Contribution à la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DRSP)	Réduction de la pauvreté par 50% jusqu'en 2015 (indice de la pauvreté, IDH, ..)	<ul style="list-style-type: none"> Statistiques nationales Rapports PNUD sur le Développement humain 	
<u>Objectif spécifique de l'intervention :</u> Mise en œuvre efficace de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DRSP) dans des domaines prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'exécution budgétaire (BIP) dans les secteurs prioritaires supérieur à 60 % en fin d'exercice 05/06 Taux réalisation physique du BIB supérieur à 50 % en fin d'exercice 05/06 Amélioration des indicateurs de perception de la qualité des services publics rendus dans des secteurs prioritaires 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports MINPAT/MINEFI Rapports MINPAT/MINEFI Sondages / enquêtes spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de chocs économiques externes majeurs
<u>Résultats attendus:</u> 1. Qualité et efficacité de la gestion des finances publiques améliorées 2. Efficacité et impact de la mise en œuvre de la politique sectorielle de santé améliorés 3. Gestion des ressources forestières améliorée et orientée vers une exploitation durable	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre jugée satisfaisante de la Matrice des Mesures du 24.5.2000 Taux de mortalité infantile réduit à 50 % en fin d'exercice 2005/06 Taux d'exploitation illicite des forêts réduit à 3 % en fin d'exercice 05/06 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports MINPAT/MINEFI Rapports d'audit externe Statistiques MINSANTE Rapports Unité de Contrôle 	<ul style="list-style-type: none"> Performances macro-économiques satisfaisantes (croissance, inflation,..) Mise en œuvre des réformes institutionnelles nécessaires Equilibres budgétaires maintenus Stabilité des cours du pétrole
	<u>Budget indicatif (EURO) :</u> Appuis budgétaires (programme triennal) 45 000 000 € Appuis institutionnels 9 000 000 € Etudes, audits 1 000 000 € Total 55 000 000 €		

Cadre d'Intervention : Secteur de Transport

Description Sommaire	Indicateurs objectivement vérifiables (non exhaustifs)	Source de vérification	Hypothèses importantes
<u>Finalité:</u> Contribution à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté du Cameroun	Réduction de la pauvreté par 50% jusqu'en 2015 (Indice de la pauvreté, IDH,..)	<ul style="list-style-type: none"> Statistiques nationales Rapports PNUD sur le Développement humain 	
<u>Objectif spécifique de l'intervention :</u> Contribution durable du secteur de transport au développement économique et social du pays	80 % du réseau routier prioritaire en état "bon" ou "normal" en fin 2005	<ul style="list-style-type: none"> Rapports Min TP Revue annuelle 	Autres politiques nationales favorables à la croissance économique et au développement durable
<u>Résultats attendus:</u> 1. Réduction des coûts et des délais de transport sur les axes du réseau routier régional structurant 2. Réalisation d'un équilibre durable entre l'élargissement et l'entretien du réseau routier prioritaire 3. Protection effective du patrimoine routier 4. Facteurs environnementaux et sociaux du transport routier pris en compte	<ul style="list-style-type: none"> Axe "Frontière du Tchad - Douala" bitumée en fin 2004 Financement du Fonds Routier assuré Système de pesage et des barrages de pluie opérationnel et efficace Effets environnementaux et sociaux des nouveaux tronçons et de l'entretien routier maîtrisés 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports Min TP Revue annuelle Etudes spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> Contributions financières au Fonds Routier versées régulièrement Délais et coûts de transit au Port de Douala réduits à un niveau concurrentiel en Afrique Centrale (5j./2j.) Sanctions prises contre infracteurs
<u>Projet / Programmes identifiés :</u> <ul style="list-style-type: none"> Réhabilitation de la route Ngaoundéré - Garoua Boulai Appuis institutionnels au ministères concernés Contribution au fonctionnement du Fonds Routier Mesures d'accompagnement (environnement, MST/ SIDA, ..) 	<u>Budget indicatif (EURO) :</u> Route Ngaoundéré - Garoua Boulai (PIN) Autres mesures / Réserve Contribution PIR Route Ngaound. - Garoua B. Total	77 000 000 € 3 000 000 € P.M. 80 000 000 €	<ul style="list-style-type: none"> Résultats de l'étude d'impact environnemental positifs et concluants Contribution financière sur Programme Indicatif Régional (PIR) de l'ordre de 30 M€ Tronçon Ajos-Bonis aménagé sur financement tiers

Annexe II

Programme et calendrier de travail

Cameroun - Programme de Travail 9e FED

Chronogramme indicatif des engagements primaires

Secteur	Montant estimatif (M€)	Identification	Evaluation	Décision de Financement	Observations
Secteur de transport					
1. Etude route NGB*)	1.5	Faite		02/2002	Etude de pré-faisabilité en cours
2. Autres études	0.5				
3. Route NGB (travaux et surveillance)**	77.0	Faite	10/2002	03/2003	
6. Réserve et divers	1.0				
Sous-Total	80.0				
Appuis macro-économiques					
1. Programme triennal d'appui institutionnel et budgétaire	54.0	Faite	12/2001	7/2002	
2. Etudes et divers	1.0				
Sous-Total	55.0				
Hors secteurs de concentrator					
1. Etudes	1.0	12/2001			Etude de pré-identification terminée
2. Appui à la société civile / ONG	9.0				
3. Appui secteur privé / justice d'affaires	9.0				
Sous-Total	19.0				
Réserve (réclamations, imprévus, etc.)	5.0				
Total	159.0				

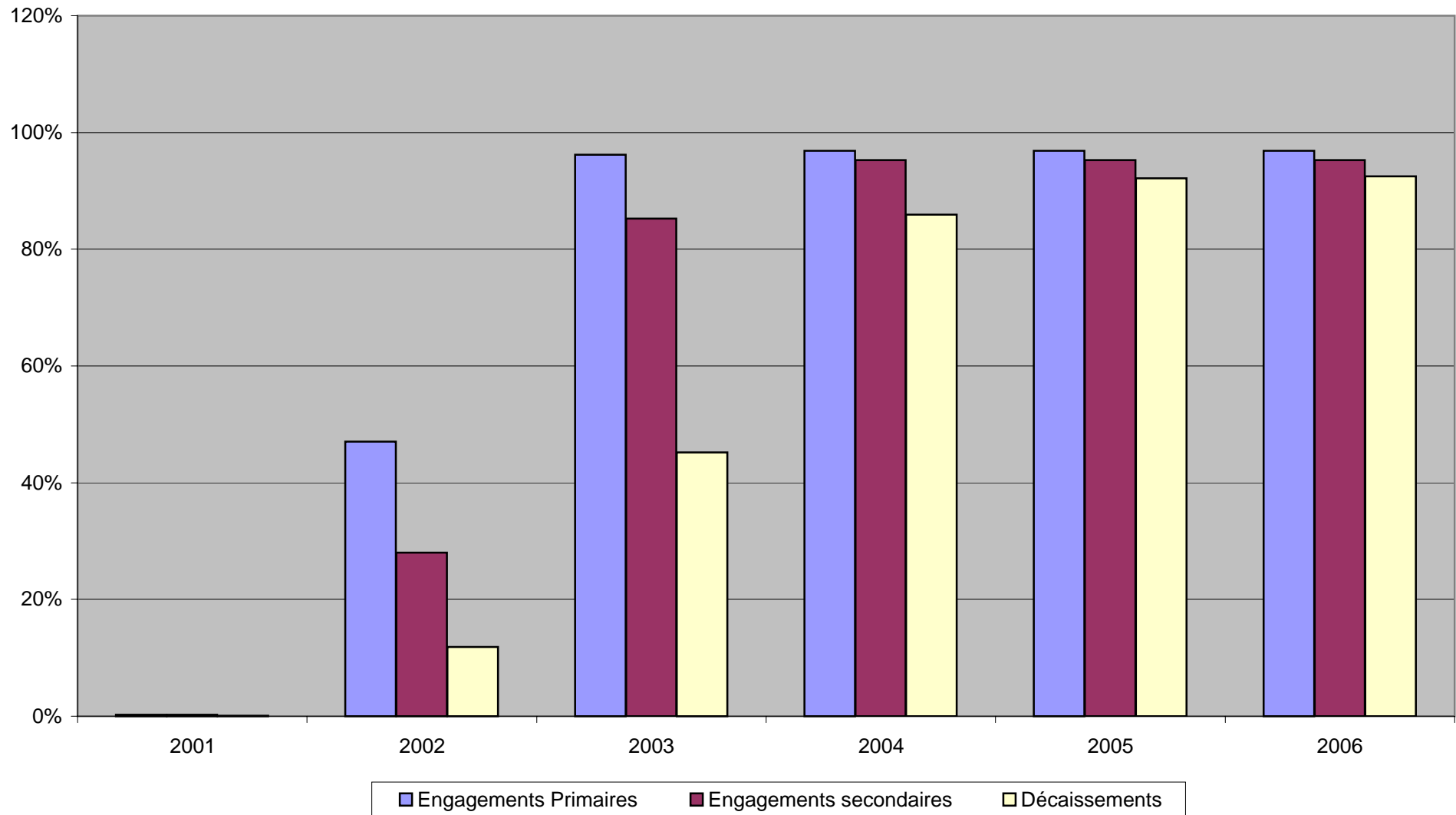
*) Ngaoundéré - Bertoua Boulai

**) Contribution nécessaire sur fonds PIR

Annexe III

Prévisions d'engagements et paiements

Stratégie de Coopération Cameroun - Prévisions financières (aides programmables)



Résumé des prévisions financières - Aides programmables 9e FED

Niveau de prévision / Secteur	Montant indicatif	2001	2002		2003		2004		2005		2006		Totaux
		2ème sém.	1er sém.	2ème sém.	1er sém.	2ème sém.	1er sém.	2ème sém.	1er sém.	2ème sém.	1er sém.	2ème sém.	
A. Engagements primaires													
Secteur de Transport	80.0	0.0	1.5	0.0	77.5	0.0	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	80.0
Appuis macro-économiques	55.0	0.2	0.8	54.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	55.0
Hors secteurs de concentration	19.0	0.2	0.1	18.0	0.0	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	19.0
Réserve / imprévus	5.0												0.0
Total (M€)	159.0	0.4	2.4	72.0	77.5	0.7	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	154.0
Total cumulé (M€)		0.4	2.8	74.8	152.3	153.0	154.0	154.0	154.0	154.0	154.0	154.0	154.0
Taux d'engagement primaire cumulé (%)		0.3%	1.8%	47.0%	95.8%	96.2%	96.9%	96.9%	96.9%	96.9%	96.9%	96.9%	96.9%
B. Engagements secondaires													
Secteur de Transport	80.0	0.0	1.5	0.0	75.0	0.0	0.0	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	77.5
Appuis macro-économiques	55.0	0.2	0.6	24.0	0.2	15.0	0.0	15.0	0.0	0.0	0.0	0.0	55.0
Hors secteurs de concentration	19.0	0.2	0.1	18.0	0.0	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	19.0
Réserve / imprévus	5.0												0.0
Total (M€)	159.0	0.4	2.2	42.0	75.2	15.7	0.0	16.0	0.0	0.0	0.0	0.0	151.5
Total cumulé (M€)		0.4	2.6	44.6	119.8	135.5	135.5	151.5	151.5	151.5	151.5	151.5	151.5
Taux d'engagement secondaire cumulé (%)		0.3%	1.6%	28.1%	75.3%	85.2%	85.2%	95.3%	95.3%	95.3%	95.3%	95.3%	95.3%
C. Décaissements													
Secteur de Transport	80.0	0.0	0.4	0.7	8.9	21.4	21.2	19.7	2.7	0.0	0.0	0.0	75.0
Appuis macro-économiques	55.0	0.1	0.3	16.1	1.3	16.3	1.2	16.2	1.2	1.2	0.5	0.0	54.4
Hors secteurs de concentration	19.0	0.1	0.2	1.0	2.4	2.6	3.5	3.0	2.4	2.4	0.0	0.0	17.6
Réserve / imprévus	5.0												0.0
Total (M€)	159.0	0.2	0.9	17.8	12.6	40.3	25.9	38.9	6.3	3.6	0.5	0.0	147.0
Total cumulé (M€)		0.2	1.1	18.9	31.5	71.8	97.7	136.6	142.9	146.5	147.0	147.0	147.0
Taux de décaissement cumulé (%)		0.1%	0.7%	11.9%	19.8%	45.2%	61.4%	85.9%	89.9%	92.1%	92.5%	92.5%	92.5%

Cameroun - Calendrier Financier Globalisé

Calendrier des engagements primaires tous instruments confondus (en M €)

Instrument / Secteur	Montant indicatif	2001	2002		2003		2004		2005		2006		Total engagem.
		2ème sém.	1ier sém.	2ème sém.	1ier sém.	2ème sém.	1ier sém.	2ème sém.	1ier sém.	2ème sém.	1ier sém.	2ème sém.	
A Aides programmables													
Secteur de Transport	80.0		1.5		77.5		1.0						80.0
Appuis macro-économiques	55.0	0.2	0.6	24.0	0.2	15.0		15.0					55.0
Hors secteurs de concentration	19.0	0.2	0.1	18.0		0.7							19.0
Total aides programmables	154.0	0.4	2.2	42.0	77.7	15.7	1.0	15.0					154.0
B Aides non programmables													
Pertes à l'exportation	} 71.0												
Aides d'urgence													
Soutien à la dette													
Total aides non programmables	71.0												
Total Fonds FED	225.0	0.4	2.2	42.0	77.7	15.7	1.0	15.0					154.0
C Lignes budgétaires													
Bananes *)	20.0		5.0		4.5		4.0		3.5		3.0		20.0
Sécurité alimentaire **)													
Environnement **)	3.0			1.0		1.0		0.5		0.5			3.0
Forêts tropicales **)	5.0			1.0		1.0		1.0		1.0		1.0	5.0
Co-financement ONG**)	2.0									1.0		1.0	2.0
Total lignes budgétaires	10.0		5.0	2.0	4.5	2.0	4.0	1.5	3.5	2.5	3.0	2.0	30.0
Total général	235.0	0.4	7.2	44.0	82.2	17.7	5.0	16.5	3.5	2.5	3.0	2.0	184.0

*) Montant estimé, sur base du règlement du Conseil 859/1999 (Aides aux "exportateurs traditionnels" de bananes ACP)

***) Pas de problèmes structurels de sécurité alimentaire : domaine non prioritaire.

****) Montant indicatif souhaitable, selon évaluation par la Délégation

Cameroun - Calendrier Financier Aides Programmables

Calendrier des engagements primaires par secteur

Secteur / Projet	Montant indicatif	2001	2002		2003		2004		2005		2006		Total engagem.
		2ème sém.	1ier sém.	2ème sém.	1ier sém.	2ème sém.	1ier sém.	2ème sém.	1ier sém.	2ème sém.	1ier sém.	2ème sém.	
Secteur de transport													
Etude de Faisabilité NGB *)	1.0		1.0										1.0
Etude environnementale NGB	0.5		0.5										0.5
Autres études	0.5				0.5								0.5
Route NGB	77.0				77.0								77.0
Divers et réserve	1.0						1.0						1.0
Total secteur de transport	80.0		1.5		77.5		1.0						80.0
Appuis macro-économiques													
Etudes													
- Etude préparatoire	0.2	0.2											0.2
- Préparation / appui revues annuelles	0.6		0.6										0.6
- Préparation revue à mi-parcours	0.2				0.2								0.2
Appui budgétaire (3 tranches)	45.0			15.0		15.0		15.0					45.0
Appuis institutionnels secteurs santé, environnement & forêts, finances publiques	9.0			9.0									9.0
Total appuis macro-économ.	55.0	0.2	0.6	24.0	0.2	15.0		15.0					55.0
Sous total secteurs de concentration	135.0	0.2	2.1	24.0	77.7	15.0	1.0	15.0					135.0

*) NGB : Route Ngaoundéré - Garoua Boulai

Cameroun - Calendrier Financier Aides Programmables

Calendrier des engagements primaires par secteur

Secteur / Projet	Montant indicatif	2001	2002		2003		2004		2005		2006		Total engagem.
		2ème sém.	1ier sém.	2ème sém.	1ier sém.	2ème sém.	1ier sém.	2ème sém.	1ier sém.	2ème sém.	1ier sém.	2ème sém.	
Hors secteurs de concentrator													
Etudes :													
- Faisabilité Appui société civile	0.2	0.2											0.2
- Faisabilité Appui secteur privé	0.1		0.1										0.1
- Autres études	0.2					0.2							0.2
Appui à la structuration de la société civile / ONG	9.0			9.0									9.0
Thèmes transversaux	9.0			9.0									9.0
Divers et Réserve	0.5					0.5							0.5
Total hors secteurs de concentr	19.0	0.2	0.1	18.0		0.7							19.0
Total aides programmables	154.0	0.4	2.2	42.0	77.7	15.7	1.0	15.0					154.0

Cameroun - Calendrier Financier Globalisé

Calendrier des engagements secondaires tous instruments confondus (en M ₺)

Instrument / Secteur	Montant indicatif	2001	2002		2003		2004		2005		2006		Total engagem.
		2ème sém.	1er sém.	2ème sém.	1er sém.	2ème sém.	1er sém.	2ème sém.	1er sém.	2ème sém.	1er sém.	2ème sém.	
A Aides programmables													
Secteur de Transport	80.0	0.0	1.5	0.0	75.0	0.0	0.0	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	77.5
Appuis macro-économiques	60.0	0.2	0.6	24.0	0.2	15.0	0.0	15.0	0.0	0.0	0.0	0.0	55.0
Hors secteurs de concentration	19.0	0.2	0.1	18.0	0.0	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	19.0
Total aides programmables	159.0	0.4	2.2	42.0	75.2	15.7	0.0	16.0	0.0	0.0	0.0	0.0	151.5
B Aides non programmables													
Pertes à l'exportation	} 71.0												
Aides d'urgence													
Soutien à la dette													
Total aides non programmables	71.0												0.0
Total Fonds FED	230.0	0.4	2.2	42.0	75.2	15.7	0.0	16.0	0.0	0.0	0.0	0.0	151.5
C Lignes budgétaires													
Bananes *)	20.0												0.0
Sécurité alimentaire **)													0.0
Environnement **)	3.0												0.0
Forêts tropicales **)	5.0												0.0
Co-financement ONG**)	2.0												0.0
Total lignes budgétaires	10.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total général	240.0	0.4	2.2	42.0	75.2	15.7	0.0	16.0	0.0	0.0	0.0	0.0	151.5

*) Montant estimé, sur base du règlement du Conseil 859/1999 (Aides aux "exportateurs traditionnels" de bananes ACP)

***) Pas de problèmes structurels de sécurité alimentaire : domaine non prioritaire.

***) Montant indicatif souhaitable, selon évaluation par la Délégation

Cameroun - Calendrier Financier Aides Programmables

Calendrier des engagements secondaires par secteur

Secteur / Projet	Montant indicatif	2001	2002		2003		2004		2005		2006		Total engagem.
		2ème sém.	1ier sém.	2ème sém.	1ier sém.	2ème sém.	1ier sém.	2ème sém.	1ier sém.	2ème sém.	1ier sém.	2ème sém.	
Secteur de transport													
Etude de Faisabilité NGB *)	1.0		1.0										1.0
Etude environnementale NGB	0.5		0.5										0.5
Autres études	0.5				0.5								0.5
Travaux réhabilitation route NGB	72.0				70.0								70.0
Surveillance travaux Route NGB	5.0				4.5								4.5
Divers et réserve	1.0							1.0					1.0
Total secteur de transport	80.0	0.0	1.5	0.0	75.0	0.0	0.0	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	77.5
Appuis macro-économiques													
Etudes													
- Etude préparatoire	0.2	0.2											0.2
- Préparation / appui revues annuelles	0.6		0.6										0.6
- Préparation revue à mi-parcours	0.2				0.2								0.2
Appui budgétaire (3 tranches)	50.0			15.0		15.0		15.0					45.0
Appuis institutionnels secteurs sante, environnement & forêts, finances publiques	9.0			9.0									9.0
Total appuis macro-économ.	60.0	0.2	0.6	24.0	0.2	15.0	0.0	15.0	0.0	0.0	0.0	0.0	55.0
Sous total secteurs de concentration	140.0	0.2	2.1	24.0	75.2	15.0	0.0	16.0	0.0	0.0	0.0	0.0	132.5

*) NGB : Route Ngaoundéré - Garoua Boulai

Cameroun - Calendrier Financier Aides Programmables

Calendrier des engagements secondaires par secteur

Secteur / Projet	Montant indicatif	2001	2002		2003		2004		2005		2006		Total engagem.
		2ème sém.	1ier sém.	2ème sém.	1ier sém.	2ème sém.	1ier sém.	2ème sém.	1ier sém.	2ème sém.	1ier sém.	2ème sém.	
Hors secteurs de concentration													
Etudes :													
- Faisabilité Appui société civile	0.2	0.2											0.2
- Faisabilité Appui secteur privé	0.1		0.1										0.1
- Autres études	0.2					0.2							0.2
Appui à la structuration de la société civile / ONG	9.0			9.0									9.0
Thèmes transversaux	9.0			9.0									9.0
Divers et Réserve	0.5					0.5							0.5
Total hors secteurs de concentr	19.0	0.2	0.1	18.0	0.0	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	19.0
Total aides programmables	159.0	0.4	2.2	42.0	75.2	15.7	0.0	16.0	0.0	0.0	0.0	0.0	151.5

Cameroun - Calendrier Financier Globalisé

Calendrier des décaissements tous instruments confondus (en M ₺)

Instrument / Secteur	Montant indicatif	2001	2002		2003		2004		2005		2006		Total engagem.
		2ème sém.	1ier sém.	2ème sém.	1ier sém.	2ème sém.	1ier sém.	2ème sém.	1ier sém.	2ème sém.	1ier sém.	2ème sém.	
A Aides programmables													
Secteur de Transport	80.0	0.0	0.4	0.7	8.9	21.4	21.2	19.7	2.7	0.0	0.0	0.0	75.0
Appuis macro-économiques	60.0	0.1	0.3	16.1	1.3	16.3	1.2	16.2	1.2	1.2	0.5	0.0	54.4
Hors secteurs de concentration	19.0	0.1	0.2	1.0	2.4	2.6	3.5	3.0	2.4	2.4	0.0	0.0	17.6
Total aides programmables	159.0	0.2	0.9	17.8	12.6	40.3	25.9	38.9	6.3	3.6	0.5	0.0	147.0
B Aides non programmables													
Pertes à l'exportation	} 71.0												
Aides d'urgence													
Soutien à la dette													
Total aides non programmables	71.0												0.0
Total Fonds FED	230.0	0.2	0.9	17.8	12.6	40.3	25.9	38.9	6.3	3.6	0.5	0.0	147.0
C Lignes budgétaires													
Bananes *)	20.0		5.0		4.5		4.0		3.5		3.0		20.0
Sécurité alimentaire **)													0.0
Environnement **)	3.0			1.0		1.0		0.5		0.5			3.0
Forêts tropicales **)	5.0			1.0		1.0		1.0		1.0		1.0	5.0
Co-financement ONG**)	2.0									1.0		1.0	2.0
Total lignes budgétaires	10.0	0.0	5.0	2.0	4.5	2.0	4.0	1.5	3.5	2.5	3.0	2.0	30.0
Total général	240.0	0.2	5.9	19.8	17.1	42.3	29.9	40.4	9.8	6.1	3.5	2.0	177.0

*) Montant estimé, sur base du règlement du Conseil 859/1999 (Aides aux "exportateurs traditionnels" de bananes ACP)

**) Pas de problèmes structurels de sécurité alimentaire : domaine non prioritaire.

***) Montant indicatif souhaitable, selon évaluation par la Délégation

Cameroun - Calendrier Financier Aides Programmables

Calendrier des décaissements par secteur

Secteur / Projet	Montant indicatif	2001	2002		2003		2004		2005		2006		Total engagem.
		2ème sém.	1ier sém.	2ème sém.	1ier sém.	2ème sém.	1ier sém.	2ème sém.	1ier sém.	2ème sém.	1ier sém.	2ème sém.	
Secteur de transport													
Etude de Faisabilité NGB *)	1.0		0.2	0.5	0.2								0.9
Etude environnementale NGB	0.5		0.2	0.2									0.4
Autres études	0.5				0.2	0.2							0.4
Travaux réhabilitation route NGB	72.0				8.0	20.0	20.0	18.0	2.0				68.0
Surveillance travaux Route NGB	5.0				0.5	1.2	1.2	1.2	0.4				4.5
Divers et réserve	1.0							0.5	0.3				0.8
Total secteur de transport	80.0	0.0	0.4	0.7	8.9	21.4	21.2	19.7	2.7	0.0	0.0	0.0	75.0
Appuis macro-économiques													
Etudes													
- Etude préparatoire	0.2	0.1	0.1										0.2
- Préparation / appui révisions annuelles	0.6		0.2	0.3									0.5
- Préparation revue à mi-parcours	0.2				0.1	0.1							0.2
Appui budgétaire (3 tranches)	50.0			15.0		15.0		15.0					45.0
Appuis institutionnels secteurs sante, environnement & forêts, finances publiques	9.0			0.8	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	0.5		8.5
													0.0
Total appuis macro-économ.	60.0	0.1	0.3	16.1	1.3	16.3	1.2	16.2	1.2	1.2	0.5	0.0	54.4
Sous total secteurs de concentration	140.0	0.1	0.7	16.8	10.2	37.7	22.4	35.9	3.9	1.2	0.5	0.0	129.4

*) NGB : Route Ngaoundéré - Garoua Boulai

Cameroun - Calendrier Financier Aides Programmables

Calendrier des décaissements par secteur

Secteur / Projet	Montant indicatif	2001	2002		2003		2004		2005		2006		Total engagem.
		2ème sém.	1er sém.	2ème sém.	1er sém.	2ème sém.	1er sém.	2ème sém.	1er sém.	2ème sém.	1er sém.	2ème sém.	
Hors secteurs de concentration													
- Faisabilité Appui société civile	0.2	0.1	0.1										0.2
- Faisabilité Appui secteur privé	0.1		0.1										0.1
- Autres études	0.2					0.2							0.2
Appui à la structuration de la société civile / ONG	9.0			0.5	1.2	1.2	1.5	1.5	1.2	1.2			8.3
Thèmes transversaux	9.0			0.5	1.2	1.2	1.5	1.5	1.2	1.2			0.0
Divers et Réserve	0.5						0.5						8.3
													0.5
Total hors secteurs de concentr.	19.0	0.1	0.2	1.0	2.4	2.6	3.5	3.0	2.4	2.4	0.0	0.0	17.6
Total aides programmables	159.0	0.2	0.9	17.8	12.6	40.3	25.9	38.9	6.3	3.6	0.5	0.0	147.0

Annexe IV

Engagements du Gouvernement

Annexe IV : Engagements et mesures du Gouvernement

Domaine / Secteur		Indicateur / Mesure	Date butoire
1. Réformes institutionnelles	1.1	Mise en place des institutions prévues par la Constitution (Chambre des Comptes, Conseil Constitutionnel) et nomination de responsables	déc-02
	1.2	Finalisation du cadre institutionnel et réglementaire régissant les collectivités territoriales décentralisées	nov-01
	1.3	Adoption des textes d'application du cadre institutionnel régissant les collectivités territoriales décentralisées	juin-02
2. Finances publiques	2.1	Mise en œuvre jugée satisfaisante des mesures inscrites dans la matrice de mesures CE - Cameroun (Protocole d'Accord du 24.5.2000)	déc-02
	2.2	Elaboration et présentation du Budget 01/02 selon la nouvelle nomenclature fonctionnelle	juin-01
	2.3	Publication des résultats des audits extérieurs à partir de l'exercice 00/01	Permanent
3. Etat de Droit et Gouvernance	3.1	Réalisation jugée satisfaisante du programme de réformes du système judiciaire contenu dans la Matrice d'Actions Prioritaires de Mise en Œuvre du PNG	juin-03
	3.2	Tenue et bon déroulement des élections municipales	mars-02
	3.3	Tenue et bon déroulement des élections législatives	2002

Annexe IV : Engagements et mesures du Gouvernement

Domaine / Secteur		Indicateur / Mesure	Date butoire
4. Secteur de transport	4.1	Exécution annuelle des audits externes de l'exercice 00/01 et suivants (y compris Fonds Routier)	déc-02
	4.2	Effectivité des derniers départs du MINTP et rééquilibrage entre sureffectifs dans les services centraux et les sous effectifs dans les Délégations provinciales éloignées	juil-02
	4.3	Plan Directeur Routier finalisé et approuvé	déc-02
	4.4	Système de pesage opéré de manière satisfaisante et sanctions effectivement appliquées	Permanent
	4.5	Système de barrières de pluies opéré de manière satisfaisante et sanctions effectivement appliquées	Permanent
	4.6	Adoption et publication des textes législatifs et réglementaires transférant le patrimoine des routes rurales aux collectivités locales	déc-02
5. Secteur de Santé	5.1	Finalisation du cadre institutionnel et réglementaire de la CENAME et élaboration d'une politique de tarification garantissant la disponibilité et l'accessibilité des MEG aux populations démunies	déc-01
	5.2	Mise en place de la Cellule de Pilotage et de l'Observatoire National de la Santé	juin-02
	5.3	Elaboration et mise en application d'un cadre juridique permettant la contractualisation de services de santé par le secteur privé	déc-02
6. Secteur Environnement et Forêts	6.1	Stratégie de suivi et de contrôle de l'exploitation forestière adoptée	oct-01
	6.2	Arrêt de l'exploitation illégale des UFA non attribués et des débordements des concessions	juin-02
	6.3	Système permanent de contrôle avec observateurs indépendants opérationnel	déc-01
	6.4	Publication régulière des résultats des contrôles et des sanctions appliquées	Permanent
	6.5	Programme sectoriel adopté sur base des résultats et conclusions de la Revue Institutionnelle	juin-02

Annexe IV : Engagements et mesures du Gouvernement

Domaine / Secteur		Indicateur / Mesure	Date butoire
7. Mesures spécifiques relatives à la coopération Cameroun - CE	7.1	Maintien de la Fonctionnalité de la Commission Spéciale des Marchés FED	Permanent
	7.2	Maintien de la fonctionnalité des Cellules d'Appui à l'Ordonnateur National	Permanent
8. Décentralisation administrative et Implication de la Société Civile	8.1	Poursuite et achèvement des reformes auxquelles le Gouvernement s'est engagé depuis 1997 dans le cadre du Programme Indicatif National 8e FED	juin-02
	8.2	Application intégral des disposition légales existantes relatives aux collectivités décentralisées, en particulier celles régissant l'exercice de la tutelle et les finances communales	déc-02
	8.3	Participation régulière de représentants de la société civile aux revues annuelles et à mi-parcours de la coopération Cameroun - UE	Annuellement
	8.4	Clarification du mode de fonctionnement de la commission d'admission d'ONG	juin-02
9. Climat d'investissement et Justice d'affaires	9.1	Création d'un observatoire du climat d'investissement et de la justice d'affaires	juin-02
	9.2	Publication régulière des rapports de l'observatoire et de la justice d'affaires	Permanent

Annexe V

Indicateurs de performance et de suivi du programme

Annexe V: Tableau récapitulatif des Indicateurs de Suivi et de Performance

II. Performance des politiques sectorielles

Indicateur	Valeur (quantitatif ou qualitatif)						Source de vérification
2.1 Secteur de Transport							
2.1.1 Coût moyen de transport routier sur le réseau prioritaire (FCFA/t/km)	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	Rapports MINTP + Etudes spécifiques
	(à préciser ultérieurement)						
2.1.2 Délais de transit au Port du Douala	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	Rapports ITS et GU
- Jours en moyenne à l'import	j. 21	7	6	5	5	5	
- Jours en moyenne à l'export	j. 15	2	2	2	2	2	
2.1.3 Pourcentage du réseau classé prioritaire en état "bon" ou "normal"	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	Rapport Dir. de Routes Audits techn. externes
	% 25	35	45	60	70	80	
2.1.4 Proportion du réseau des pistes rurales entretenues annuellement	% (à préciser ultérieurement)						Rapports MINTP + Etudes spécifiques
2.2 Secteur de Santé							
2.2.1 Taux de couverture vaccinale (auprès des enfants < 11 ans)	99/00*)	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	Rapports MINSANTE
	% 29	60	65	70	75	80	
2.2.2 Taux de prévalence VIH SIDA (à préciser selon stratégie sectorielle)	% 11.0	10.5	10.0	9.0	8.0	7.0	Rapports MINSANTE et ONUSIDA
2.2.3 Disponibilité des MEG dans les CAP	(à préciser selon le doc. stratégie sector.)						Enquête
2.2.4 Accessibilité et coût des MEG	(à préciser selon le doc. stratégie sector.)						Enquête
2.3 Secteur Environnement et Forêts							
2.3.1 Pourcentage du bois entrée usine / exporté provenant d'une exploitation conforme à la législation	99/00	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	SIGIF / Unité Centrale de Contrôle (UCC) Expertises indépend.
	% 50	70	80	85	90	95	
2.3.2 Nombre de Plans d'Aménagement d'UFA approuvés et techniquement satisfaisant (cumul)	-	18	25	35	45	55	Plans d'Aménagement Conventions définitives
2.3.3 Nombre de Conventions de Foresterie communautaire en vigueur (cumul)	-	20	40	50	55	60	Rapports MINEF / Cell. Forestière Communaut,
2.3.4 Taux de recouvrement d'amendes infligées aux exploitations en infraction	% 15	50	85	95	95	95	Statistique PSRF / UCC
2.3.5 Intensité du braconnage sur les espèces de la classe A réduite	(indicateurs et méthodologie à préciser)						Sondages spécifiques

Annexe V: Tableau récapitulatif des Indicateurs de Suivi et de Performance

III. Indicateurs spécifiques de coopération Cameroun - UE

Indicateur	Valeur (quantitatif ou qualitatif)					Source de vérification	
3.1 Performance de la mise en œuvre technique et financière							
		fin 02	fin 03	fin 04	fin 05	fin 06	
3.1.1 Taux d'engagement primaire *)	%	28	87	97	97	97	Comptabilité du FED
3.1.2 Taux d'engagement secondaire *)	%	28	85	85	95	95	Comptabilité du FED
3.1.3 Taux de décaissement *)	%	12	45	86	92	93	Comptabilité du FED
3.2 Climat d'investissement et justice d'affaires							
		99/00	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06
3.2.1 Volume d'investissement privé global (Mrds FCFA)	(à préciser)						Rapports observatoire
3.2.2 Volume d'investissement privé - capitaux étrangers (Mrds FCFA)	(à préciser)						Rapports observatoire
3.2.3 Indice du climat d'investissement	Amélioration progressive de l'indice						Rapports observatoire
3.2.4 Nombre de "Saisies Attributions de Créance" (SAC) **)	Réduction significative des cas d'abus des dispositions des textes de l'OHADA						Rapports observatoire

*) Par rapport au montant programmable ("Enveloppe A")

***) Phénomène très spécifique : Il s'agit des cas où des TPI ordonnent, souvent en dépassement de leur compétences, la saisie et le transfert des fonds de dépôt des banques commerciales à la BEAC, avant jugement sur le fonds des affaires en cause.

Annexe VI

Matrice des Donateurs - Résumé

N.B. : La présente matrice résume les résultats d'un inventaire exhaustif des projets et programmes de coopération de l'ensemble de bailleurs de fonds du Cameroun. Les résultats complets de cet exercice sont disponibles sous forme de rapport (env. 70 pages) ou de fichier informatique auprès de l'Unité géographique responsable (DG DEV/D/4).

Stratégie de Coopération Cameroun - Union européenne

Matrice de donateurs - Résumé des interventions en cours

Domaine d'intervention	CE	BEI	Etats Membres Union européenne						Autres Bailleurs						Sect. publ.	Sect. priv.	Act. non état.			
			B	D	E	F	I	NL	UK	FMI	BM	ONU	BAD	Can.				USA	Jap.	
1. Développement économique																				
Réformes structurelles et macro-économiques :																				
- Régime fiscal et douanier							XXX					XXX	XX					XXX		
- Chaîne de la dépense publique	XXX						XX					XXX	XXX					XXX		
- Système de passation marchés publ.							X					X	XXX					XXX		
- Privatisation entreprises publiques		XX					XX					XX	XXX					XXX		
- Secteur bancaire							XXX					X	XXX					XXX	X	
Appuis institutionnels (AT, formation,.)	XX			XX			XXX					XX	XX							
Appuis budgétaires	XXX						XXX					XXX	XX		XXX					
Apurement de la dette intérieure	XX						X					X						XX		
Financement plans sociaux	XX						XX											X		
Intégration régionale (autre que transp.)	X						XX					X						X		
Conditions/climat d'investissement							X					X	X					X		
Développement secteur privé			X				XX								XX	XX				
Microfinance/microcrédit	X						XX		X						XX				XX	X
2. Développement social																				
Politique sectorielle de santé	XX			XXX			XX					XXX	XX					XX		
Infrastructures de santé	XX			XX								XX	X				X	X	X	
Soins de santé de base	X		XX	XXX	X	XX						X	X					X	XX	
Politique de médicaments essentiels	XXX		XXX				XX					XXX						XX		
Politique sectorielle d'éducation							XX					XX		XX	XX	X		X	X	
Enseignement confessionnel					X			X											XX	
Infrastructures d'éducation							XX					XX						X	X	
Développement social/sécurité sociale				XXX			XX							XX				X		
Lutte contre VIH/SIDA	XX			XX			XXX					XXX	X			X			XX	
Eau potable/assainissement	XX	XX		XX	X	XX								XX	XX			X	XX	

Légende : XXX Engagement fort XX Engagement moyen X Engagement faible

Annexe VII

Récapitulatif du programme de travail en cours
(PIN, PIR, Ajustement Structurel, Stabex, Lignes budgétaires)

Stratégie de Coopération Cameroun - Communauté européenne 9e FED

Récapitulatif de principaux projets et programmes en cours

Secteur / Projet	Montant indicatif (M€)	Source de financement	Etat d'exécution	Date d'achèvement prévisible	Observations
Secteur de transport					
1. Route Bertoua - Garoua Boulaï	80.0	PIN+PIR 8e FED	En cours	08/02	Dégagem.de 20 M€ pris en compte Contribution COM Stabex 94
2. Route Ngaoundéré - Touboro - Moundou	100.0	PIN+PIR 8e FED	AO lancé	12/05	
3. PERFED II	52.0	PIN 8e FED	En cours	12/03	
4. PAIDER (entretien pistes rurales)	23.5	PIN 8e FED	En démarrage	08/05	
5. Projet Ntem	20.0	PIN+PIR 8e FED	En démarrage	12/02	
6. Route Plaine Tikar	14.0	PIN 8e FED	En cours	12/01	
7. Assainissement Ville de Kousséri	8.7	PIN 6e+7e FED	En achèvement	12/01	
Sous-Total	298.2				
Décentralisation et secteurs sociaux					
1. Programme d'appui aux dév. urbain décentr.	20.0	PIN 8e FED	En démarrage	fin 2006	Lancement de travaux en 05/01 Etude de faisabilité en cours
2. Appui aux services de la santé	11.3	PIN 8e FED	En démarrage	fin 2005	
3. Projet FOURMI II	2.0	PIN 8e FED	En cours	fin 2003	
4. Appui à l'Université Catholique	2.0	PIN+PIR 8e FED	En démarrage	fin 2006	
5. Programme SIDA	2.4	TPS	En démarrage	avril 2006	
6. Amélioration conditions détention preventive	1.0	PIN 8e FED	En préparation	fin 2003	
7. Soins de santé de base / Etr. Nord	2.4	PIN 7e et 8e FED	En cours	fin 2002	
Sous-Total	41.1				

(à suivre)

Récapitulatif de principaux projets et programmes en cours (suite)

Secteur / Projet	Montant estimatif (M€)	Source de financement	Etat d'exécution	Date d'achèvement prévisible	Observations
Ajustement structurel et appui insitutionne					
1. Progr. d'Appui à l'Ajustement Structurel	25.0	FAS 8e FED	En cours	juin 2001	Fonds reversés par Gvt. Cameroun
2. Programme d'appui budgétaire	19.5	FAS 8e FED	En démarrage	juin 2003	
3. Matrice de Mesures / Protocole d'Accord	5.5	FAS 8e FED	En cours	déc. 2002	
4. Protocole 1/97 AAS	3.0	Intérêts AAS	En cours	déc. 2002	
Sous-Total	53.0				
Développement Rural					
1. PDRM - Monts Mandara	9.0	PIN 8e FED	en cours	12/02	Bons résultats. 2 ans de prolong. envisageables (sur fonds Stabex)
2. PDRP - Logone et Chari	7.6	Stabex 92/93	en cours	8/05	
3. PDBB - Bassins de la Bénoué	6.1	Stabex 92/93	en cours	4/04	Prolongation éventuelle dépend d'une évaluation à mi-parcours
4. PAPLO - Région de Lagdo	3.0	PIN 8e FED	en cours	3/02	
5. Développement de la Plaine Tikar	10.0	PIN 8e FED	en cours	12/03	En co-financement avec le SNV En co-financement avec l'AFD
6. PPDR - Pôles de Développement Rural	6.1	Stabex 92/93	en cours	6/04	
7. Développement rural de la région de Mamfé	2.2	Stabex 91	en cours	6/03	
8. Crédit rural décentralisé	2.2	Stabex 91	en cours	6/02	
Sous-Total	46.2				

(à suivre)

Récapitulatif de principaux projets et programmes en cours (suite)

Secteur / Projet	Montant estimatif (M€)	Source de financement	Etat d'exécution	Date d'achèvement prévisible	Observations
Filières agricoles					
1. Réhabilitation des séchoirs à cacao	2.4	Stabex 91	en cours	9/02	Etude de faisabilité en cours Compléments à la ligne budgétaire Appui prévus jusqu'en 2009
2. Pépinières de palmier à huile	0.9	Stabex 91	en cours	6/02	
3. Programme de relance filière café/cacao	7.2	Stabex 94	en préparation	12/05	
4. Programme de relance filière café/cacao	4.5	Stabex 98	en préparation	12/05	
5. Appui filière palmier à huile	1.5	Stabex 94	en préparation	06/05	
6. Appui à la filière banane de dessert	4.6	Stabex 94	en préparation	12/02	
7. Assist.Techn. et Financ./Filière banane 1999	6.2	Ligne budgét.	en cours	12/02	
8. Assist.Techn. et Financ./Filière banane 2000	5.7	Ligne budgét.	en préparation	12/03	
9. Assist.Techn. et Financ./Filière banane 2001	5.5	Ligne budgét.	en préparation	12/04	
Sous-Total	48.4				
Environnement					
1. ECOFAC	1.5	PIR 8e FED	en cours	12/03	
2. Mesures d'accompagnement Ecofac	1.8	Stabex 92/93	en préparation	12/03	
3. Projet Parc National Korup / Phase II	2.2	Stabex 92/93	en préparation	12/04	
4. Education environnementale / Living Earth	0.8	Stabex 92/93	en préparation	6/04	
5. Divers projet sur ligne budgétaire "Environnem."	5.0	Lignes budget.	en cours	12/03	
6. Cellule d'appui Environnement et Forêts	1.5	Stabex 92/93	en cours	12/03	
Sous-Total	12.8				
Divers					
1. Cellules d'appui à l'ON	5.7	Stabex 91	En cours	6/02	
2. Cellules d'appui à l'ON	6.9	Stabex 94	En préparation	6/05	
Sous-Total	12.6				
Total financements en cours et suivis par la Délégation au Cameroun *)	512				

*) Situation de personnel à partir de 10/2001 : 1 CdD, 3 Conseillers. Demande pour 2 ALAT en cours.

Annexe VIII

Secteur des transports – sous secteur routier –
Réponse stratégique détaillée

Politique des Transports – sous secteur routier

Le secteur des transports

Le secteur de transports constitue une des composantes majeures et aussi une des plus dynamiques de l'économie camerounaise contribuant à hauteur de 6 % du PIB. Le Cameroun dispose de plusieurs ports, dont celui de Douala, d'un axe ferroviaire important (Douala-Ngaoundéré) et d'un réseau routier relativement développé. L'intermodalité rail-route est possible grâce à l'existence de 5 gares desservies par des accès routiers. Compte-tenu de la position clé du port de Douala pour le pays et pour la sous région, et à condition que celui-ci augmente sa compétitivité vis à vis des ports du Nigeria et du Congo, le secteur dispose aussi d'un potentiel de croissance et de création d'emplois élevé.

A court terme l'enjeu principal réside dans le sous-secteur routier qui représente à lui seul plus de 60% du volume d'activité du secteur national de transport et entre 90 et 100 Mrd de XAF par an en termes de recettes de l'Etat. Le trafic routier a cru à une moyenne de 5% par an au cours des quinze dernières années, ce qui correspond à un doublement de trafic tous les quinze ans.

L'analyse de l'ensemble des données collectées (UNI, dégradation, déflexion, CBR, trafic) en 2000 sur le réseau bitumé et le réseau en terre prioritaire a donné les résultats suivants :

Classe d'état de la route	Réseau bitumé 4.408 Km	Réseau en terre 9.929 Km	Réseau rural 12.110 Km
État bon	21 %	6 %	15 %
État normal	22 %	9 %	8 %
État médiocre	36 %	68 %	--
État mauvais	20 %	15 %	76 %

Néanmoins, les coûts du transport restent plus élevés au Cameroun que dans d'autres pays côtiers africains pour les filières d'exportation. Par exemple, si on compare le prix de revient kilométrique d'un ensemble semi-remorqué, on remarque que celui-ci reste élevé pour le Cameroun, où il est estimé à 507.6 FCFA, contre 456.2 FCFA en Côte d'Ivoire, et 290.4 FCFA en France.

La politique sectorielle et son évolution

En matière de politique des transports le Gouvernement a défini en 1996 une Déclaration de Stratégie et a ensuite préparé un Programme Sectoriel des Transports à moyen terme à exécuter en plusieurs phases. Actuellement, et compte-tenu de l'évolution subie par le secteur depuis 1996, des réflexions sont en cours au sein des ministères des Transports et des Travaux Publics pour faire un diagnostic de la situation et mettre à jour les objectifs et politiques sectorielles. En plus, une stratégie des transports dans une optique de réduction de la pauvreté est en cours de finalisation. L'objectif de cette réflexion est d'assurer une meilleure efficacité et un développement durable et cohérent du secteur des transports pour que celui-ci

Coopération Cameroun – Communauté européenne
Annexe VIII

contribue à la croissance de l'économie du pays et à l'amélioration des conditions de vie des populations, notamment en milieu rural.

Les axes prioritaires de cette stratégie seront :

- i) Encouragement du secteur privé ;
- ii) Amélioration de l'offre et de la qualité des services de transports ;
- iii) Développement des moyens intermédiaires des transports ;
- iv) Promotion de l'emploi par l'utilisation de technologies à haute intensité de main d'œuvre.

Pour ce qui est plus particulièrement du secteur routier, le Ministère des Travaux Publics se propose de poursuivre le désengagement de l'Etat des tâches d'exécution et d'atteindre en 5 ans un réseau classé prioritaire en état d'entretien *bon ou normal* à 80 %. Pour atteindre cet objectif les besoins intérimaires annuels de financement sont estimés à environ 80 milliards de FCFA (en entretien et réhabilitation).

A cette fin le Ministère des Travaux Publics a mis en place une programmation pluriannuelle de l'entretien routier selon des niveaux de priorités *et* de service prédéfinis en fonction de l'état du réseau.

Dans ce contexte, une évolution des critères de priorisation des routes avec l'introduction des concepts de continuité du réseau, de décentralisation et d'intégration sous-régionale, a conduit à la définition d'un réseau structurant conçu comme ossature du système routier prioritaire.

Le choix de routes qui composent ce réseau s'appuie sur les critères suivants :

- Décentralisation (liaison capitale nationale aux capitales régionales) ;
- Intégration sous régionale ;
- Sécurisation des frontières ;
- Développement socio-économique.

Ainsi défini ce réseau donne :

- 2.782 km de routes bitumées
- 3.385 km de routes en terre

qui supporte 80% du trafic et des échanges commerciaux.

Analyse des principaux résultats de la politique sectorielle des transports - sous secteur routier

En ce qui concerne le volet routier du PST, on peut mettre en évidence cinq points principaux qui dans l'ensemble témoignent des progrès significatifs réalisés par le Gouvernement camerounais:

Coopération Cameroun – Communauté européenne
Annexe VIII

- La réorganisation en profondeur du Ministère des Travaux Publics (initialement de 6.500 ces effectifs sont à ce jour de 2.800 avec 1.013 dossiers de départ en cours de traitement;
- La restructuration/privatisation des sociétés d'Etat responsables pour la location du matériel (MATGENIE) et les études et contrôles géotechniques (LABOGENIE); ces sociétés ont fait l'objet de réductions massives d'effectifs (respectivement de 30 et 70%) et ont vu leur situation financière assainie avec le traitement de leurs dettes croisées avec l'Etat; des laboratoires privés ont été créés pour l'exécution d'études et contrôles géotechniques et développent leurs activités de façon satisfaisante ;
- La participation du secteur privé dans les travaux publics, en particulier des PME ; le taux de privatisation de l'entretien routier est actuellement supérieur à 90% avec une montée en puissance des volumes financiers d'entretien exécutés à l'entreprise qui sont passés de 6 milliards de FCFA en 1997/1998 à 18 milliards en 1999/2000, et 22 milliards en 2000/2001; la structure et le fonctionnement des PME et des BET du secteur de l'entretien routier s'améliorent progressivement ;
- Le financement des opérations d'entretien par un mécanisme autonome, le Fonds Routier, créé par la loi du 8 avril 1996 complétée par le décret 98/162 du 28 août 1998. Ce mécanisme a été mis en place à partir de la campagne d'entretien 1999 et donne à ce jour des résultats jugés satisfaisants ;
- une Déclaration de Stratégie d'entretien des routes rurales et la finalisation d'un projet de loi pour la mise en gestion des routes rurales non classées au niveau des collectivités décentralisées.

La protection du patrimoine routier a connu également des progrès importants entre 1997 et l'an 2000 avec la mise en place de 3 stations de pesage fixes, la mise en œuvre de sanctions et du recouvrement des amendes, ainsi que la passation d'un *contrat d'audit* du fonctionnement des stations. De même, les barrières de pluie ont été rendues progressivement opérationnelles sur le réseau prioritaire. Un renforcement des actions de protection du patrimoine routier est aussi prévu au cours des prochaines années.

Durabilité économique financière et institutionnelle - le Fonds Routier et le Conseil National de la Route

Le Fonds Routier mis en place au Cameroun par le décret présidentiel 98/162 du 26 août 1999 est un mécanisme de paiement des travaux d'entretien routier auquel son statut confère une certaine autonomie. Les missions essentielles du Fonds sont de sécuriser les ressources affectées à l'entretien routier, permettre un paiement rapide des entreprises et s'assurer de la bonne utilisation des ressources financières. Le Fonds n'a pas pour vocation d'être une agence d'exécution et *les* différents ministères ordonnateurs (notamment le Ministère des Travaux Publics) continuent à jouer pleinement leur rôle de maître d'ouvrage et de maître d'oeuvre pour les travaux.

Le statut du Fonds: l'organe de décision est un comité de gestion où les représentants du secteur privé sont majoritaires; le Fonds, qui reste une structure légère de moins de 15 personnes, est dirigé par un administrateur recruté sur appel à candidatures.

Sécuriser les ressources affectées à l'entretien routier: la ressource principale est un prélèvement sur la Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers (TSPP) dont le montant est fixé dans le budget de l'Etat; un taux de croissance de ce montant pour les prochaines années n'a, à priori, pas été défini mais les besoins annuels pour l'entretien routier pourraient être atteints progressivement à moyen terme, si telle était la décision du Gouvernement.; **le mécanisme d'alimentation est direct, sans que les ressources prélevées transitent par un compte du Trésor.** Toutefois, à la demande du FMI, ces ressources sont inscrites au budget des ministères ordonnateurs et le montant des prélèvements correspondants est comptabilisé. Il est souhaitable que les sources de revenu du Fonds Routier soient maximisées pour inclure toutes les redevances liées à l'usage de la route (les recettes du péage, les amendes pour surcharge des véhicules, etc...)

Permettre un paiement rapide des entreprises: les comptes du Fonds sont ouverts dans des banques commerciales de premier rang et les engagements de travaux ne peuvent dépasser le total des disponibilités financières dans ces comptes; les entreprises sont donc assurées d'un paiement rapide.

S'assurer de la bonne utilisation des ressources: des règles d'éligibilité des dépenses sont définies; ainsi les travaux financés par le Fonds ne peuvent porter que sur des travaux d'entretien effectués sur le réseau prioritaire classé; par ailleurs le Fonds est tenu de s'assurer de la régularité des procédures avant l'engagement comptable des contrats et d'effectuer des audits annuels tant financiers que techniques.

La création d'un Conseil National de la Route regroupant les différents ministères concernés (Transports, Travaux Publics, Ville, Urbanisme) et des représentants du secteur privé a été proposée et fait l'objet d'un large consensus.

Les interventions communautaires

Les infrastructures routières régionales

Au niveau régional, les infrastructures comportent trois grands projets d'aménagement de routes existantes en routes bitumées:

- Bertoua-Garoua Boulai vers la RCA et le Tchad (247 kilomètres - 98 Millions d'EURO);
- Ngaoundéré-Touboro-Moundou vers le sud du Tchad (380 kilomètres - 110 Millions d'EURO) ;
- La construction de deux ponts sur le Ntem à Eboro et Ngoazik (20 Millions d'EURO) sur les trois frontières entre le Cameroun, le Gabon et la Guinée Équatoriale. Ce dernier projet est coordonné avec le projet d'aménagement de la

route Ebolowa - Frontières (Gabon et Guinée Equatoriale) financé par l'Agence Française de Développement et la Banque Africaine de Développement.

L'entretien routier au niveau national

En ce qui concerne l'entretien routier du réseau prioritaire national, le programme d'entretien routier du 8^{ème} FED (PERFED II) de 52 MEURO a démarré en juillet 2000 avec la mobilisation de la partie appui institutionnel, c'est à dire l'Assistance Technique en charge de la supervision du projet. Le programme a pour objectif principal d'accompagner la mise en œuvre du fonds routier en favorisant le renforcement des capacités du Ministère des Travaux Publics et la consolidation du secteur privé (entreprises et bureaux d'ingénierie).

Pour gérer la période de "soudure" entre le précédent programme d'entretien (PERFED I), qui s'est achevé en 1997, et le PERFED II, trois campagnes d'entretien "intérimaires" ont été cofinancées par les ressources de la Commission européenne à travers les Caisses d'Avance Pilotes 97-98, 98-99 et 99-00.

L'entretien routier au niveau décentralisé

Dans le domaine de l'entretien routier au niveau décentralisé, la Commission Européenne, a décidé de financer sur 8^{ème} FED un important programme d'appui à la décentralisation de l'entretien routier, le programme PAIDER (+/- 23,5 MEUROS).

L'objectif de ce programme vise à permettre à moyen terme un transfert aux communes des responsabilités et moyens nécessaires pour exercer leur prérogative de Maîtrise d'Ouvrage. Cette approche s'inscrit dans le processus global de décentralisation initié actuellement au Cameroun, processus appuyé par l'ensemble de la Communauté des bailleurs de Fonds. Le programme va permettre l'entretien d'environ 2500 km de pistes rurales dans les trois zones retenues, notamment dans les provinces du centre, de l'ouest et du nord.

Autres projets appuyés par des fonds communautaires

La Commission européenne a également appuyé au cours de l'année 2000 d'autres actions spécifiques dans le secteur des travaux publics, parmi lesquelles:

- La mise en place d'enrochements à l'aval du pont de Gashiga reconstruit en 1998 sur fonds communautaires, suite aux crues exceptionnelles survenues au cours de la saison des pluies 2000 ;
- Les travaux d'aménagement de la route de la Plaine Tikar, coordonnés avec le démarrage d'un projet d'aménagement d'une route classée circulaire régionale, ont été réceptionnés mi août 2000.

La Commission européenne a participé également activement en 1999 et 2000 au suivi des réformes portuaires, et plus particulièrement aux problèmes de passage portuaire à Douala, problèmes qui grèvent la compétitivité des exportations camerounaises (notamment filière café/cacao) et qui constituent un goulot

d'étranglement sur la chaîne de transport régionale. Cet intérêt s'est traduit par la mise en place à fin Août 2000 d'un guichet unique à Douala (financement STABEX) ayant pour objectif la simplification et la réduction des coûts et des délais des opérations de dédouanement.

Aspects environnementaux

L'aide de la Communauté Européenne a donné lieu en l'an 2000 à la poursuite de la politique de prise en compte de l'environnement dans les projets du secteur infrastructures et transports. En 2000 les principales activités dans ce domaine ont consisté à:

- Réaliser l'évaluation environnementale de démarrage du projet PERFED II ; cette évaluation a permis de cibler et de catégoriser les routes du réseau prioritaire selon leur sensibilité environnementale et de proposer un plan de gestion de l'entretien du réseau dans un sens favorable à l'environnement (variantes et mesures d'accompagnement notamment) ;
- Intégrer systématiquement dans les DAO Fonds Routier et Caisses d'Avance Pilotes co-financé par les fonds communautaires d'une part des mesures spécifiques (suivi environnemental ponctuel notamment) et d'autre part les directives pour la prise en compte de l'environnement dans l'entretien routier ;
- Faire réaliser par des bureaux spécialisés locaux un suivi environnemental pour les travaux d'entretien routier des Caisses d'Avance Pilote et du Fonds Routier situés dans des zones sensibles (financement CAP 2) ;
- Lancer deux Appels d'Offres pour la réalisation de travaux environnementaux additionnels sur la route plaine Tikar (financement PIN 8^{ième} FED) et sur l'axe Kribi -Campo (financement CAP 3).

La coordination et les interventions des autres bailleurs

La réflexion sur la définition de la politique sectorielle des transports a débuté en 1990 et le Programme Sectoriel des Transports veille à assurer depuis 1995 au cours de réunions de coordination mensuelles une cohérence systématique des actions de la Commission Européenne.

Après concertation avec les Etats membres sur place, le rôle du « chef de file » de la coordination opérationnelle européenne (Etats Membres + CE) a été confié à la Délégation de la Commission européenne en fin 1999 dans le secteur routier de la politique sectorielle des transports (premier niveau de coordination : centralisation de l'information). Cette coordination a donné des résultats particulièrement encourageants qui sont confirmés par les avancées que la politique des transports a connu, notamment en ce qui concerne le transport routier. Une coordination régulière entre bailleurs et avec le Gouvernement est bien établie et s'est avérée fonctionnelle. De plus, certains engagements du Gouvernement en matière de politique de transport (réforme du port, délais de transit,...) font partie du programme de réformes convenu avec les institutions de Bretton Woods et sont expressément suivis dans ce cadre précis, avec la participation de la Commission européenne.

Les principaux partenaires dans ce secteur sont la France, la Banque Mondiale, l'Allemagne et la Banque Africaine de Développement. Le volume indicatif du portefeuille actuel des autres bailleurs intervenant dans le secteur de transport est présenté dans le tableau récapitulatif repris en annexe.

Les enjeux actuel du secteur routier

Le secteur routier demeure un des secteurs clef pour le développement de l'économie du pays et pour celui de la sous région. Par ailleurs, les récentes consultations participatives menées dans le cadre de l'initiative PPTE ont montré que le désenclavement de certaines zones du pays et l'entretien du réseau des pistes rurales constituent les préoccupations majeures des populations dans le cadre de la lutte contre la pauvreté⁵⁾.

Du point de vue de l'insertion du secteur des transports dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté et de renforcement de l'intégration nationale et sous-régionale, il est important de noter que:

- d'importantes régions du pays (province de l'Est, sud du plateau de l'Adamaoua, etc.) restent enclavées;
- l'absence d'une liaison permanente entre le sud et le nord du pays représente un handicap non seulement interne mais aussi pour les pays limitrophes qui dépendent du port de Douala pour l'approvisionnement et l'écoulement des marchandises;
- l'absence d'une liaison permanente avec le Nigeria limite les échanges avec un des pays-clé de la région.

Une analyse du sous-secteur routier identifie les faiblesses et les enjeux principaux du secteur en :

- A moyen terme, équilibrer l'affectation des ressources entre investissements prudents (dont le besoin est dû aux insuffisances du réseau actuel) et dépenses d'entretien du réseau existant
- A court terme, résoudre le déficit cumulé d'entretien qui fait qu'à présent une bonne partie du réseau ne soit plus redevable d'un entretien classique mais plutôt d'opérations de réhabilitation, renforcement et reconstruction.
- D'une façon continue, assurer la pérennité du réseau par moyen de la politique de protection du patrimoine routier déjà en cours. En particulier, promouvoir:
 - a) L'optimisation de l'utilisation des réseaux routier et ferroviaire: le détournement sur le rail des trafics pondéreux de longue distance permettra non seulement la réalisation d'importantes économies directes mais aussi la diminution de la détérioration des chaussées;
 - b) La continuation d'une politique soutenue d'entretien routier (maximisation des ressources du Fonds Routier, promotion des PME et BET du secteur);

⁵⁾ Le désenclavement et l'entretien routier figurent ainsi de manière explicite dans le DSRP intérimaire.

- c) La limitation de l'agressivité du trafic par l'expansion et amélioration du fonctionnement des systèmes de stations de pesage routier et de barrières de pluie.

La réponse communautaire

Les transports sont l'un des domaines prioritaires définis par le Conseil et la Commission sur lequel l'aide communautaire devrait se concentrer. Le secteur des transports, et en particulier le sous-secteur routier, ressort comme prioritaire dans la stratégie de développement du pays ainsi que comme facteur primordial d'intégration régionale.

Par ailleurs lors des consultations régionales menées dans le cadre de la préparation du DSRP, le mauvais état du secteur routier a été spécifiquement identifié par les populations comme l'un des facteurs déterminants de la pauvreté. Son importance au sein de l'économie nationale a déjà été mis en évidence aussi bien en termes de contribution directe à la création du PIB qu'en termes de bénéfices indirects qu'il peut apporter à l'ensemble des secteurs sociaux prioritaires (accès aux marchés, aux soins de santé, à l'éducation).

Les progrès effectués dans le sous-secteur routier au cours des dernières années ont été remarquables surtout en ce qui concerne la définition d'un cadre sectoriel clair et l'adoption de mesures spécifiques.

En particulier dans le sous-secteur routier, la restructuration du Ministère des Travaux Publics, la privatisation des activités d'entretien routier, la création et l'approvisionnement régulier d'un fonds routier pour l'entretien courant et périodique, la mise en place de mesures de protection du patrimoine routier, les initiatives de promotion d'un secteur privé national à même de faire face aux besoins d'entretien, l'adoption et mise en œuvre de clauses de protection de l'environnement démontrent clairement l'existence d'une dynamique positive et d'une volonté du gouvernement d'avancer dans la voie des réformes.

Actuellement la Communauté soutient par des projets qui sont à leurs débuts:

- La restructuration du secteur de l'entretien routier;
- L'accompagnement de la mise en œuvre du fonds routier;
- Le développement du système de stations de pesage routier;
- La construction de certains tronçons du réseau régional structurant ;
- La mise en place d'un système décentralisé d'entretien des pistes rurales.

Ces interventions viennent en complément aux actions des autres bailleurs de fonds comme la France, l'Allemagne, la Banque Mondiale qui interviennent dans le même secteur en appuyant la mise en œuvre de la politique sectorielle du Cameroun et du programme sectoriel de transport.

Compte tenu que :

- Les actions d'accompagnement et de suivi de la mise en œuvre d'une politique sectorielle des transports cohérente sont déjà assurées par des programmes spécifiques de la Communauté ou d'autres bailleurs de fonds ;

Coopération Cameroun – Communauté européenne
Annexe VIII

- Les pays s'est doté d'une politique sectorielle des transports qui, avec toutes les difficultés et limitations du cas, avance dans la bonne direction ;
- Les limitations principales au développement du secteur routier ne se situent plus dans la capacité du pays d'assurer le financement de l'entretien courant et périodique du réseau, mais plutôt dans les disponibilités financières nécessaires pour remettre en état et améliorer la partie du réseau prioritaire dont les conditions de dégradation rendent inutile et insuffisante toute intervention d'entretien courant et périodique ;
- La réhabilitation fait partie des priorités du gouvernement clairement identifiées dans le DSRP intérimaire sous la rubrique « réhabilitation et développement des infrastructures de base » ;
- La Communauté dispose de montants financiers importants pour lesquels il est demandé une concentration sur un nombre limité de secteurs et de projets.

La réponse communautaire au titre du 9ème FED pourrait se consacrer à la réhabilitation des axes principaux du réseau structurant national, à travers un nombre relativement réduit d'actions.

Pourtant, du fait que le Cameroun est appelé à jouer un rôle essentiel de pays de transit pour les pays enclavés de la région d'Afrique Centrale et que, pendant la mise en œuvre du 8ème FED :

- La coopération communautaire a déjà financé les axes régionaux Ngaoundéré-Toubourou-Mondou et Bertoua-Garoua Boulai, respectivement vers le Tchad et la République centrafricaine, sur l'axe reliant ces pays au port de Douala ;
- Les PIN nationaux de ces deux pays prennent ou prévoient de prendre en compte les prolongations nationales de ces axes ;

et en vue de maximiser l'impact de l'action communautaire aux niveaux national et sous-régional, les fonds disponibles sur le 9ème FED devraient être utilisés pour compléter le réseau sur le tracé Ngaoundéré-Meiganga-Garoua Boulai.

Cet axe assurera la continuité physique des réseaux camerounais et régional et permettra en même temps un accès rapide au chemin de fer camerounais pour le trafic de marchandises en provenance de la République Centrafricaine.

En deuxième priorité, et si les fonds disponibles le permettent, une contribution à un programme national d'entretien lourd et de réhabilitation, à définir par le Gouvernement suite à l'approbation du Plan Directeur Routier dont le lancement est prévu à court terme, pourrait être envisagée.

Coopération Cameroun – Communauté européenne
Annexe VIII

Interventions des principaux bailleurs de fonds dans le secteur de transport

Principaux Bailleur de fonds (hors U.E.)	Principaux programmes / domaines d'intervention	Volume indicatif des programmes en cours 1999/2000
Banque Mondiale	Fonds d'entretien Routier Programme PUER IDA Aide à la réforme du port de Douala Programme de réhabilitation de routes bitumées (60 M USD) : Etudes du bitumage de la RN 16 Kumba Loum Mbongue Etudes pour le bitumage partiel de la Ring Ouest coté Ouest (Bamenda Woum) Etudes pour le bitumage partiel (zones pentes > 4%) Nyamboya Banyo Renforcement de l'axe Maroua Mora (?)	(60 M USD)
France (SCAC et AFD)	Participation au PST : réhabilitation des pistes rurales dans la province du Centre Projet de réhabilitation des voiries de Douala Consolidation du pont ferroviaire sur la Dibamba Programme de travaux de renouvellement et de consolidation de la voie sur le réseau ferroviaire Aménagement des pistes de substitution aux services ferroviaires Omnibus Aménagement de la route Yaoundé Ambam et de la bretelle vers la Guinée Equatoriale Réhabilitation d'ouvrages d'accostage et de terre pleins au port de Douala Prêt pour un projet à Adc (Aéroports du Cameroun) dans le domaine aéroportuaire Programme d'investissement d'urgence SONEL (y. compris correction applications informatiques) Projet de renouvellement du réseau des Télécom dans le Sud Ouest Réhabilitation du Pont sur le Wouri Études pour le renforcement de l'axe Ngoundéré Maroua (Mbé) Ponts de Tibati et de Makabaye Réfection d'ouvrages de franchissement sur les pistes cotonnières dans le Nord Cameroun	(58 MFF) (80 MFF) (21 MFF) (8 MFF) (315 MFF) (80 MFF) (80 MFF) (80 MFCFA) (50 MFF)
BAD/FAD	Programme de réhabilitation routier Bitumage de l'axe P15 Dschang Melong Prise en charge du bitumage de la bretelle Gabon Guinée Équatoriale (Projet Ponts Trois Frontières) Plan directeur de l'électrification rurale	(116 MUSD)
Allemagne (KfW et GTZ)	Renforcement de l'axe RN5 Loum Nkongsamba Projet de privatisation de l'entretien des routes bitumées Projet de télécommunication pour les chemins de fer Financement d'un second remorqueur pour le port de Douala	(4 MDM) (51 MUSD) (7 MUSD)